

CONSULTATION DES PROPRIÉTAIRES  
SUR LE PLAN D'ACTION EN ENVIRONNEMENT

*« Mon lac Sept-Îles...j'en prends soin »*

# Rapport final

Présenté à  
L'Association des propriétaires du lac Sept-Îles  
(APLSI)

---

André Martin M.Sc.S.  
Avril 2009

## PRÉSENTATION

*À l'automne 2008, le Comité sur l'environnement de l'Association des propriétaires du Lac Sept-Îles a sollicité ma collaboration bénévole pour la réalisation d'une consultation de tous les résidants du lac Sept-Îles afin de mesurer la compréhension des enjeux liés à la protection de l'environnement et des eaux du lac Sept-Îles et l'adhésion des répondants aux mesures proposées au plan d'action en environnement intitulé « Mon lac Sept-Îles... j'en prends soin ».*

*C'est avec plaisir que j'ai accepté, étant en terrain familier d'abord comme résidant saisonnier de ce magnifique site et ensuite parce que j'ai participé activement aux travaux de l'APLSI pendant sept ans à titre de secrétaire. J'étais aussi en terrain familier car ma longue carrière d'agent de recherche au ministère de l'Éducation m'a permis d'apprécier l'apport précieux d'une consultation de ce type pour la prise de décision éclairée. Mais, j'ai surtout accepté parce que la cause environnementale me tient à cœur et que je souhaite que le lac Sept-Îles demeure ce lieu enchanteur que j'ai tant apprécié à mon arrivée en 1972.*

*Voici maintenant le travail terminé. Mais ce n'est pas l'œuvre d'une seule, ou même de quelques personnes, au contraire. Je voudrais remercier tous ceux qui ont collaboré au succès de cette entreprise. Merci d'abord à Michel Fleury et à tous les membres du comité de l'environnement pour leur appui et leurs suggestions constructives qui ont permis de définir un instrument de consultation, le questionnaire, aussi neutre qu'efficace. Des remerciements à Jacques-A. Bilodeau pour avoir consacré de longues heures à préparer l'expédition et pour les données sur l'adresse de résidence permanente des propriétaires. Merci encore à tous les bénévoles pour s'être chargés du rappel téléphonique qui aura permis d'atteindre un taux de réponse bien supérieur à ce qui s'observe normalement. Merci également à la Ville de Saint-Raymond qui a pris charge de l'impression du questionnaire. Enfin, un merci tout particulier à ma conjointe Ginette D'Amour, qui m'a secondé pendant les longues heures de compilation des réponses.*

*Mais c'est surtout aux 274 résidants du lac Sept-Îles qui ont répondu au questionnaire que s'adresse mes remerciements. C'est grâce à leurs réponses que cette consultation peut être considérée comme un succès.*

*Je souhaite longue vie et bonne continuation aux membres du Comité de l'environnement et aux directeurs et directrices de l'APLSI. Maintenant que la population a exprimé son appui par le biais de cette consultation, je suis assuré qu'ils ne ménageront pas leurs efforts pour conserver en santé notre oasis de paix.*

*André Martin M.Sc.S.*

*Résidant saisonnier au 7609 Île Nadeau*

## TABLE DES MATIÈRES

	<b>Page</b>
1- PRÉAMBULE	4
2- LE DÉROULEMENT DE LA CONSULTATION	4
3- LES CARACTÉRISTIQUES DES RÉPONDANTS	6
4- LES PRÉOCCUPATIONS POUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT	10
En premier lieu : une détérioration constatée	10
En second lieu : une détérioration sujet d'inquiétude	10
Et enfin, des effets négatifs estimés	11
Des causes identifiées	12
5- LES RÉSIDANTS ET LE PLAN D'ACTION EN ENVIRONNEMENT	15
Connaissance de l'existence du plan d'action	15
Opinion générale sur le plan d'action	15
Un rôle de l'APLSI reconnu	16
Des intentions individuelles déjà bien affirmées	17
6- LA RÉGLEMENTATION ET LES MESURES PRÉVUES AU PLAN D'ACTION	19
Opinion générale sur la nécessité d'une réglementation	19
Les objets de la réglementation	20
7- LE RÔLE DE LA MUNICIPALITÉ	24
8- AUTRES MESURES PRÉVUES AU PLAN D'ACTION	26
9- EN CONCLUSION : LES PRINCIPAUX CONSTATS DE CETTE CONSULTATION	28
ANNEXE 1 : TABLEAUX DES RÉPONSES AUX DIFFÉRENTES QUESTIONS DE LA CONSULTATION	30
ANNEXE 2 : LE QUESTIONNAIRE UTILISÉ LORS DE LA CONSULTATION	51
ANNEXE 3 : COMMENTAIRES ÉCRITS FORMULÉS DANS LES QUESTIONNAIRES	60

## 1. PRÉAMBULE

Le 10 décembre 2006, le Bureau de direction de l'Association des propriétaires du Lac Sept-Îles (APLSI) adoptait un plan d'action triennal en environnement sous le thème « Mon lac Sept-Îles... j'en prends soin » avec la collaboration de la municipalité de Saint-Raymond et le support technique de la CAPSA. Depuis lors, ce plan d'action, qui comprenait plusieurs mesures propres à assurer la qualité de l'environnement et des eaux du lac Sept-Îles, a été largement diffusé auprès des résidants du lac et des alentours.

Des dépliants résumant les principales mesures ont été distribués aux résidants en 2007 et 2008, des affiches publicitaires ont été placées à des endroits stratégiques du lac. Le plan d'action a fait l'objet de plusieurs articles dans « L'Alouette », la revue annuelle de l'APLSI, et dans les médias régionaux. Enfin, des sessions d'information et de sensibilisation aux principales mesures ont été organisées en 2007 et 2008.

Le Bureau de direction de l'APLSI a décidé, en novembre 2008, à la suite des recommandations de son comité de l'environnement, de consulter l'ensemble des propriétaires du territoire du lac Sept-Îles. La consultation visait plus particulièrement à :

- Mesurer le niveau de préoccupation des résidants en rapport avec l'importance de protéger la qualité de l'environnement du bassin versant du lac Sept-Îles et la qualité des eaux du lac;
- Mesurer l'importance accordée aux mesures proposées et à celles à mettre en place;
- Obtenir, pour chacune des mesures qui impliquent les résidants, l'opinion des répondants sur la nécessité d'adopter une approche incitative ou coercitive;
- Vérifier la compréhension du rôle de la municipalité, du rôle de l'APLSI et de celui de chaque résidant.

Cette consultation a pris la forme d'un questionnaire expédié par la poste à tous les propriétaires de résidence ou de terrain du territoire du lac Sept-Îles, qu'ils soient membres en règle ou non de l'APLSI. Les résultats de cette consultation sont présentés dans le présent rapport.

## 2. LE DÉROULEMENT DE LA CONSULTATION

### L'instrument de consultation

Le questionnaire utilisé (annexe 2) est un questionnaire de « type fermé » dans lequel le répondant n'a qu'à cocher la case correspondant à la réponse choisie. Toutefois, le répondant a été incité à utiliser la dernière page pour y formuler ses commentaires et suggestions, ce qu'ont fait la moitié d'entre eux. Ces commentaires ont tous été consignés et font l'objet de l'annexe 3.

Le questionnaire comprend 19 grandes questions, dont 7 comportent des sous-questions. En excluant les questions sur les caractéristiques personnelles, l'opinion du répondant était donc sollicitée sur 61 items différents.

### L'expédition et le nombre de réponses reçues

Le matériel expédié comprenait une lettre cosignée par la présidente de l'APLSI et par le responsable du comité de l'environnement, le questionnaire et une enveloppe retour préaffranchie. Le 30 janvier 2009, 450 envois ont été postés à l'adresse de la résidence principale du propriétaire, les locataires ayant été exclus de l'envoi. De ce nombre, 7 ont été retournés par Postes-Canada sans avoir été livrés au destinataire.

### **La représentativité des réponses**

Au 23 mars 2009, le nombre de questionnaires reçus s'élevé à 274, ce qui représente un taux de réponse de 61,9%. Il s'agit là d'un taux très supérieur à ce qui est habituellement observé pour une opération du genre. Ce fort taux indique sûrement l'intérêt que portent les propriétaires aux préoccupations environnementales et aux mesures proposées au plan d'action en environnement.

De plus, la proportion de répondants résidants à l'année correspond à celle observée, en 2008, par l'examen des adresses de résidence permanente des propriétaires du lac Sept-Îles. Cette proportion équivalente, combinée au fort taux de réponses obtenu, permet d'affirmer sans risque de se tromper que les résultats de cette consultation sont représentatifs des opinions de l'ensemble des propriétaires visés par la consultation, qu'ils soient membres ou non de l'APLSI, puisque que cette consultation s'adressait à tous les propriétaires de résidence ou de terrain sur le territoire du la Sept-Îles.

Toutefois, 6 questionnaires reçus ont du être retirés de l'analyse parce qu'ils ne comportaient pas assez de réponses complètes.

### **La présentation des résultats**

L'analyse des résultats portera donc sur 268 questionnaires. Après avoir décrit les caractéristiques personnelles des répondants, les autres parties du rapport reprendront les principaux thèmes abordés dans le questionnaire en y présentant les principaux résultats. La compilation détaillée des réponses à chacune des questions est présentée à l'annexe 1.

### 3. LES CARACTÉRISTIQUES DES RÉPONDANTS

Quelques questions portaient sur certaines caractéristiques des répondants, notamment sur le fait que leur résidence du lac Sept-Îles soit une résidence principale (résidant à l'année) ou plutôt une résidence secondaire (résidant saisonnier). Cette première caractéristique servira tout au long de l'analyse pour distinguer, s'il y a lieu, l'opinion des résidents à l'année de celle des résidents saisonniers.

Les autres caractéristiques personnelles concernent l'âge, la situation professionnelle, la localisation de la résidence par rapport à la rive, la motivation à posséder une résidence au lac Sept-Îles et la possession d'une embarcation à moteur.

#### Le type de résidence

Sur les 268 répondants, 132 ou 49,3% sont des résidents permanents du lac-Sept-Îles. Pour la très grande majorité des résidents, soit 85,1% d'entre eux, la résidence est située sur la rive du lac.

			Sur la rive du lac
Une résidence que vous habitez à l'année	132	49,3%	88,6%
Une résidence secondaire	136	50,7%	81,6%
TOTAL	268	100,0%	85,1%

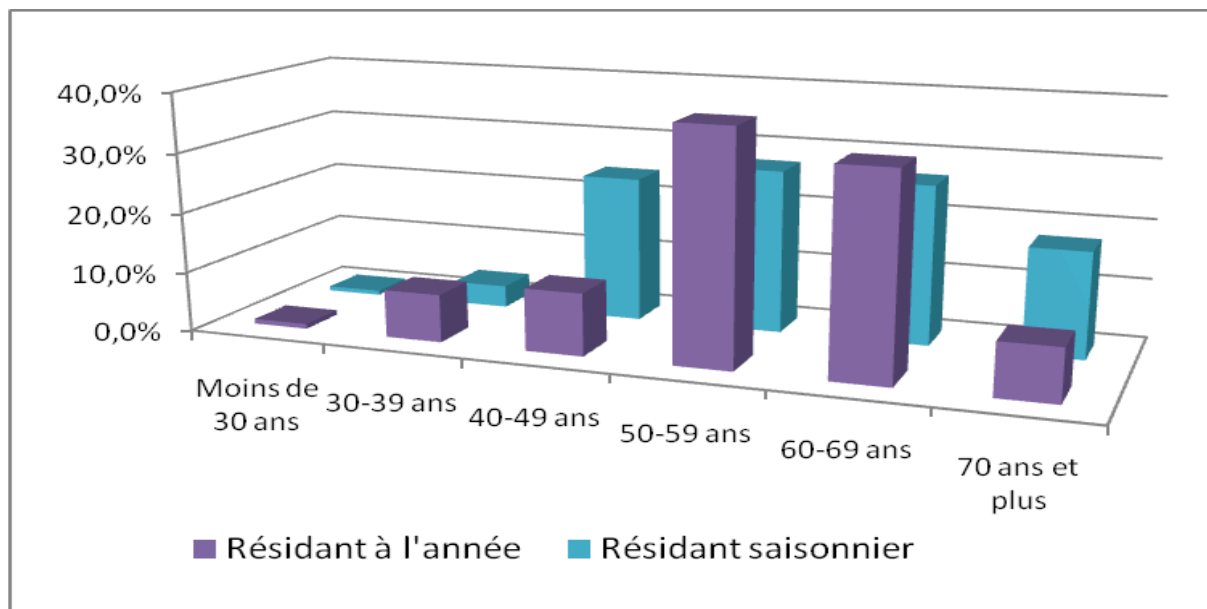
Cette situation confirme l'évolution observée depuis la dernière décennie : le lac Sept-Îles, de vocation de lieu de villégiature estivale convoitée par les citadins, s'achemine rapidement vers un milieu de vie permanent pour maintenant la moitié de ceux qui y possèdent une propriété. Et cette évolution ne peut que s'accroître au cours des prochaines années.

#### L'âge des résidents

À la question, « dans quelle catégorie d'âge vous situez-vous? », on obtient les réponses suivantes :

	Résident à l'année	Résident saisonnier	TOTAL
Moins de 30 ans	0,8%	0,7%	0,8%
30-39 ans	8,0%	3,7%	5,7%
40-49 ans	10,4%	24,3%	17,6%
50-59 ans	38,4%	27,2%	32,6%
60-69 ans	33,6%	26,5%	29,9%
70 ans et plus	8,8%	17,6%	13,4%
TOTAL	100,0%	100,0%	100,0%
ÂGE MOYEN	56.2ans	56.7 ans	56.5 ans

La moyenne d'âge de 56,5 ans est à prime abord élevée. Mais, il faut aussi tenir compte d'une légère différence entre les résidents à l'année et la population plus saisonnière.



En effet, les résidents permanents affichent une tendance à être un peu plus jeunes (âge moyen 56,2 ans) que les propriétaires saisonniers (âge moyen 56,7 ans). Toutefois, les résidents saisonniers sont proportionnellement plus nombreux à la fois chez les plus jeunes (40-49 ans) et à la fois chez les plus âgés (70 ans et plus) alors que les résidents à l'année se concentrent surtout dans les catégories 50-59 ans et 60-69 ans.

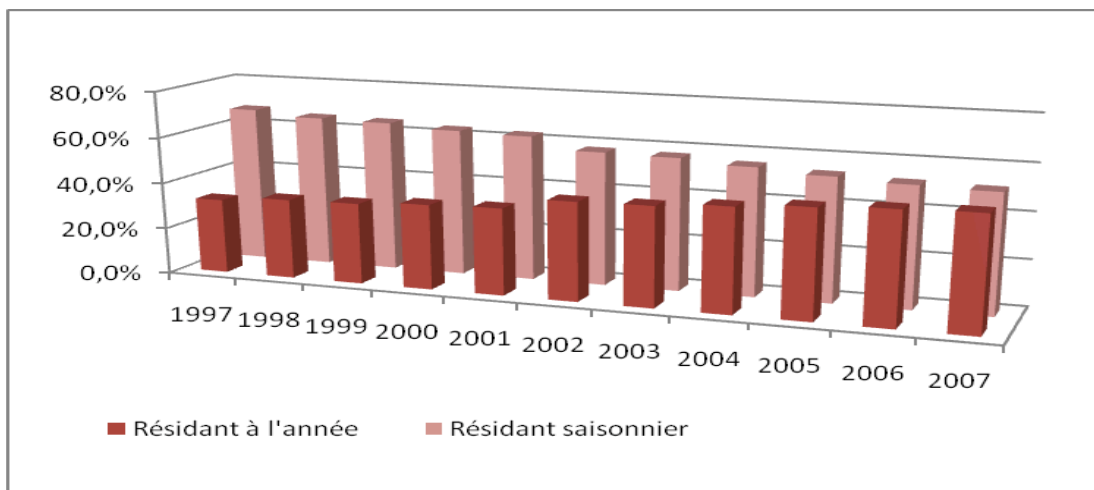
### La situation professionnelle

La situation professionnelle reflète bien l'âge moyen observé.

	Résident à l'année	Résident saisonnier	TOTAL
Sur le marché du travail	52,3%	59,7%	56,1%
À la retraite	47,7%	40,3%	43,9%
Autre	0,0%	0,0%	0,0%
TOTAL	100,0%	100,0%	100,0%

En effet, 43,9% des répondants sont déjà à la retraite. Cette proportion est plus élevée pour les résidents à l'année (47,7%), ce qui est normal puisqu'ils sont plus fortement représentés dans les catégories d'âge de 50 à 69 ans.

Tant la structure par âge que la situation professionnelle présentent des indications importantes sur l'évolution démographique qu'a connue le lac Sept-Îles au cours des dernières années. Selon des données obtenues en examinant la liste d'adresse de la résidence permanente, on se rend compte que le nombre de résidents à l'année n'a cessé de croître depuis les dix dernières années. Passant de 136 en 1997, soit le tiers des propriétaires, le nombre de résidents à l'année s'élève à 205 en 2007, soit 49% de tous les propriétaires de résidence du lac Sept-Îles (voir le graphique suivant et tableau 20 de l'annexe 1).



Ainsi, au fur à mesure que les propriétaires atteignent l'âge de la retraite et plusieurs d'entre eux ont donc tendance à venir s'établir en permanence au lac Sept-Îles. On peut aussi supposer qu'une proportion importante des saisonniers de 40-49 ans fera de même lorsque l'âge de la retraite sera venu. Si on se fie à l'évolution observée au cours des dix dernières années, les résidents permanents formeront d'ici peu la majeure partie de la population du lac Sept-Îles, ce qui nécessitera des services collectifs appropriés. C'est une donnée importante dont l'APLSI et la Ville de Saint-Raymond doivent tenir compte tant dans la planification de leur offre de services que dans l'envergure des mesures environnementales à mettre en place.

#### La raison principale de la résidence au lac Sept-Îles

Dans le questionnaire, il était demandé aux répondants d'indiquer la raison qui les a incités à posséder une résidence au lac Sept-Îles. Voici donc les résultats obtenus pour la première des trois raisons mentionnées.

	Résidant à l'année	Résidant saisonnier	TOTAL
Vivre dans un milieu naturel	38,3%	42,2%	40,3%
Environnement tranquille	23,4%	16,3%	19,8%
Faire des activités nautiques	13,3%	23,7%	18,6%
J'ai hérité de ma résidence	7,8%	5,2%	6,5%
Quitter la ville à ma retraite	7,0%	7,4%	7,2%
Je demeure depuis toujours au lac	4,7%	1,5%	3,0%
Faire des activités de plein air	2,3%	0,7%	1,5%
Résider à proximité de ma famille	1,6%	0,7%	1,1%
Résider à proximité de mon travail	1,6%	0,0%	0,8%
Faire un investissement rentable	0,0%	2,2%	1,1%
TOTAL	100,0%	100,0%	100,0%

Il faut noter que c'est d'abord l'environnement naturel et tranquille qu'offre le lac Sept-Îles qui a attiré plus de 6 résidents sur 10. Cette première raison est mentionnée tant par les résidents à l'année (61,7%) que par les saisonniers (58,5%). Par contre, ces derniers sont beaucoup plus motivés par l'attrait des activités nautiques (23,7%) que ne le sont les résidents permanents (13,3%).

### Les embarcations à moteur

Le fait que les résidents saisonniers soient plus attirés par les activités nautiques se confirme par la constatation qu'ils sont plus nombreux (31,3%) à posséder plus d'une embarcation à moteur que les résidents permanents (25,0%).

	Résident à l'année	Résident saisonnier	TOTAL
Une embarcation	60,2%	55,2%	57,6%
Plus d'une embarcation	25,0%	31,3%	28,2%
Pas d'embarcation	14,8%	13,4%	14,1%
TOTAL	100,0%	100,0%	100,0%

Il faut aussi noter que seulement 14,1% des propriétaires n'ont pas d'embarcation à moteur.

Pour les quelques 85,8% qui possèdent au moins une embarcation à moteur, il s'agit d'un moteur à 4 temps dans près de 60% des cas. (Voir le tableau 18 à la fin de l'annexe 1 pour plus de détails).

### En résumé sur les caractéristiques personnelles

Les renseignements personnels que nous ont fournis les répondants permettent de constater que le lac Sept-Îles est habité par une population relativement âgée (âge moyen 56,5 ans) qui de plus en plus y a établi sa résidence permanente (49,7%) lorsqu'elle a atteint l'âge de la retraite, parce qu'elle était attirée par l'environnement naturel et tranquille qu'offre le lac Sept-Îles. Il n'est donc pas surprenant d'observer que 43,9% sont déjà à la retraite et que cette proportion soit plus forte pour les résidents permanents (47,7%) que pour les saisonniers (40,3%).

En quelques mots, on pourrait donc caractériser la population du lac comme des *parents* de jeunes adultes qui, pour la plupart ne résident plus avec eux. Ces parents, ou même ces grands-parents, sont à la retraite ou sur le point de l'être, et désirent avant tout habiter un environnement naturel et tranquille, offrant les possibilités d'activités nautiques et de plein air.

On le constate depuis quelques années, d'endroit de villégiature pour le citadin, la vocation du lac Sept-Îles évolue rapidement vers un milieu de résidence permanente. Au cours de la dernière décennie, la proportion de résidents à l'année est passée de 33% à près de 50%. C'est donc dire que déjà la moitié de sa population est constituée de résidents permanents, retraités ou en âge de l'être prochainement. Et il est à prévoir que cette tendance se maintiendra au cours des prochaines années. C'est maintenant une certitude, le lac Sept-Îles « s'urbanise » à vitesse accélérée. Les chalets des villégiateurs saisonniers sont rapidement transformés ou remplacés pour devenir des résidences permanentes.

Cette tendance est lourde de conséquence tant pour l'adaptation rapide à cette nouvelle réalité des services municipaux que pour l'adoption de mesures appropriées concernant la préservation de la qualité de l'environnement et des eaux du lac Sept-Îles.

#### 4. LES PRÉOCCUPATIONS POUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT

Au début du questionnaire, le répondant était appelé à se prononcer sur la dégradation de l'environnement et sur ses inquiétudes à cet égard. Il va de soi que cet aspect est important pour mieux apprécier les mesures proposées au plan d'action « Mon lac Sept-Îles... j'en prend soin ».

##### En premier lieu : une détérioration constatée

Un peu plus de 70% des propriétaires constatent qu'une détérioration de la qualité de l'environnement et des eaux du lac s'est opérée au cours des dix dernières années, 26,3% jugeant même que la situation s'est grandement détériorée.

	Résidant à l'année	Résidant saisonnier	TOTAL
Légèrement détériorée	43,4%	48,4%	45,9%
Grandement détériorée	24,8%	27,8%	26,3%
Est restée la même	21,7%	16,7%	19,2%
Légèrement améliorée	6,2%	4,0%	5,1%
Grandement améliorée	3,9%	3,2%	3,5%
TOTAL	100,0%	100,0%	100,0%

Ce constat se présente plus fréquemment chez ceux qui possèdent une résidence secondaire, donc chez les personnes un peu plus âgées, alors que les résidents à l'année sont un peu plus nombreux à juger que la situation est restée la même.

Parmi les commentaires écrits, le suivant résume bien la situation : « *J'ai grandi au bord de ce lac. J'y ai vécu presque toute ma vie. J'y ai appris à nager et à y pratiquer plusieurs activités nautiques et aujourd'hui j'initie ma fille à ce plaisir. Mais, d'année en année, je suis triste de constater l'état de notre beau lac. La qualité de l'eau n'y est plus la même.* ».

##### En second lieu : une détérioration sujet d'inquiétude

Constatée par un peu plus de 70% des propriétaires, cette détérioration est sujet d'inquiétude de la part de la presque totalité des propriétaires (94,8%). La majorité d'entre eux (62,7%) affirme qu'elle provoque une inquiétude très importante.

	Résidant à l'année	Résidant saisonnier	TOTAL
Très importante	60,8%	64,6%	62,7%
Assez importante	34,4%	29,9%	32,1%
Peu importante	3,2%	5,5%	4,4%
Pas du tout importante	1,6%	0,0%	0,8%
TOTAL	100,0%	100,0%	100,0%

Les résidents saisonniers sont légèrement plus nombreux (64,6%) à manifester une grande inquiétude que les résidents à l'année (60,8%).

### Et enfin, des effets négatifs estimés

Cette détérioration constatée peut engendrer des effets négatifs selon les résidents du lac Sept-Îles. Ses effets négatifs se font d'abord sentir de façon très ou assez importante sur la réputation enviable du site (93,3%) et sur la valeur des propriétés (90,9%).

	Très importante	Assez importante	Peu importante	Pas du tout	TOTAL
À la réputation enviable du Lac Sept-Îles	66,9%	26,4%	4,7%	2,0%	100,0%
À la valeur de ma propriété	61,1%	29,8%	7,1%	2,0%	100,0%
À mes activités de baignade	56,5%	32,2%	9,4%	2,0%	100,0%
À la qualité de mon eau potable	42,5%	25,5%	16,6%	15,4%	100,0%
À la pratique de la pêche sportive	38,2%	33,2%	19,7%	8,8%	100,0%
À mes activités nautiques	22,6%	48,4%	22,6%	6,3%	100,0%

Cette détérioration est ensuite jugée très importante ou assez importante pour les activités de baignade (88,7%), pour les activités nautiques (70,9%) aussi bien que pour la pêche sportive (71,0%) et enfin, pour la qualité de l'eau potable des résidences (68,0%).

Il faut mentionner que les réponses ne sont pas significativement différentes lorsqu'il s'agit de résidents permanents ou de résidents saisonniers (voir tableaux de l'annexe 1). Toutefois, les résidents saisonniers sont un peu plus nombreux à trouver que cette détérioration a un effet très important sur la qualité de leur eau potable.

Ces courts commentaires illustrent bien l'inquiétude grandissante des résidents : « *Je n'habite au lac Sept-Îles que depuis 5 ans et je remarque la détérioration de la qualité de l'eau du lac. Il faut agir au plus vite.* », et cet autre : « *Il faut toujours garder en mémoire que le lac est un endroit de villégiature où l'on peut pratiquer des sports nautiques. Sans eux, le lac n'aura plus de valeur de même que nos résidences.* »

## Des causes identifiées

Le questionnaire a permis aux propriétaires d'identifier quelles sont, selon eux, les causes les plus responsables de cette détérioration parmi 16 causes possibles. Leurs réponses sont présentées dans le tableau suivant.

	Très importante	Assez importante	Peu importante	Pas du tout	TOTAL
L'épandage d'engrais près des rives	84,8%	13,2%	2,0%	0,0%	100,0%
Le mauvais fonctionnement des instal. septiques	78,9%	17,6%	3,1%	0,4%	100,0%
L'utilisation de détergers avec phosphate	76,2%	18,8%	4,3%	0,7%	100,0%
La vitesse des bateaux en eaux peu profondes	69,0%	20,2%	8,7%	2,1%	100,0%
Le déboisement des rives	67,5%	24,3%	6,7%	1,5%	100,0%
Le rejet de résidus végétaux dans le lac	63,9%	24,7%	10,6%	0,8%	100,0%
L'essence déversée dans le lac	60,5%	25,7%	12,3%	1,5%	100,0%
La fréquence de vidange des fosses	60,4%	29,8%	8,6%	1,2%	100,0%
Les vagues des bateaux à moteur	60,5%	25,4%	12,1%	2,0%	100,0%
La vitesse des bateaux à moteur	48,8%	29,0%	18,2%	4,0%	100,0%
Ne pas laver les bateaux avant leur mise à l'eau	46,6%	33,9%	16,7%	2,8%	100,0%
Le nombre de bateaux à moteur	42,5%	37,4%	18,1%	2,0%	100,0%
L'encombrement des affluents	38,2%	45,8%	12,2%	3,8%	100,0%
Le nombre d'habitations autour du lac	32,3%	40,6%	22,3%	4,8%	100,0%
Le mode d'entretien du réseau routier	25,0%	47,2%	25,8%	2,0%	100,0%
Le type de quais et de débarcadères	13,2%	42,0%	38,8%	6,0%	100,0%

Il faut d'abord noter que, sur les 16 causes identifiées au questionnaire de consultation, 13 sont jugées très importantes ou assez importantes par 75% ou plus des répondants. Toutefois, les réponses fournies nous permettent aussi d'établir un ordre d'importance parmi toutes ces causes responsables de la détérioration de l'environnement et des eaux constatée par les propriétaires du lac Sept-Îles.

D'abord, l'utilisation d'engrais, le mauvais fonctionnement des installations septiques et les détergers avec phosphate

Bien que l'utilisation d'engrais et de pesticides soit identifiée en premier lieu comme une cause très importante par 98,0% des résidents, c'est aussi le mauvais fonctionnement des installations septiques qui, selon l'avis des propriétaires, est responsable de la dégradation des eaux du lac Sept-Îles. En effet, 96,5% des répondants attribuent à ce mauvais fonctionnement la dégradation observée. D'ailleurs, lorsque l'on demande aux répondants d'identifier la cause qui vient en premier dans la liste suggérée, (voir tableau de l'annexe 1) c'est le mauvais fonctionnement des installations septiques qui est mentionné le plus souvent.

Suit de très près, l'utilisation de détergers avec phosphore ou phosphate avec 95,0%.

Il faut aussi mentionner que les tableaux détaillés de l'annexe 1 n'indiquent pas de différences significatives d'opinion entre les résidents à l'année et les résidents saisonniers

### Ensuite, le déboisement des rives et la vitesse des bateaux en eaux peu profondes

Le déboisement des rives du lac est aussi une cause importante pour 91,8% des répondants, ceux-ci l'ayant identifié comme le deuxième facteur en importance (voir tableau de l'annexe 1). Ici encore, il n'y a pas de différence significative entre les résidents permanents et les résidents saisonniers.

La vitesse des bateaux en eaux peu profondes est perçue comme un facteur tout aussi important que le déboisement par 89,2% des répondants. Toutefois, 72,1% des résidents à l'année la jugent très importante comparativement à seulement 65.9% des résidents saisonniers.

### D'autres causes jugées importantes

Outre les cinq facteurs cités plus haut, les répondants jugent comme causes très importantes ou importantes de dégradation les facteurs respectifs suivants :

- Le rejet de résidus végétaux (gazon) dans le lac (94,0%), aussi jugé un peu moins important par les saisonniers.
- La fréquence de vidange des fosses septiques (90,2%), jugée un peu moins importante par les résidents permanents.
- L'essence déversée dans le lac lors des remplissages (86,2%), jugée un peu moins importante par les saisonniers.
- Les vagues des bateaux à moteur (85,9%), jugées un peu moins importante par les saisonniers.
- L'encombrement des affluents du lac (84.0%), sans jugement différent entre permanents et saisonniers.
- Le nombre de bateaux moteurs (79,9%), sans jugement différent entre permanents et saisonniers.
- Le fait de ne pas laver les bateaux et remorques avant leur mise à l'eau, (80.5%) sans jugement différent entre permanents et saisonniers.
- La vitesse des bateaux moteurs (77,8%), jugée plus importante par les résidents à l'année.

### Des causes jugées moins importantes

Enfin, certaines causes sont jugées moins importantes, tant par les résidents à l'année que par les résidents saisonniers. Ce sont :

- Le nombre d'habitations autour du lac (72,9%)
- Le mode d'entretien du réseau routier (72,2%)
- Le type de quai et de débarcadère (55.2%)

### En résumé...

Les résidants du lac, qu'ils soient permanents ou saisonniers, manifestent la même inquiétude face à la détérioration de la situation qu'ils constatent depuis quelques années. Ils en mesurent bien l'impact sur l'avenir de leur milieu de vie et considèrent qu'il est urgent d'agir.

On peut de plus constater que les efforts d'information et de sensibilisation consacrés par l'APLSI, surtout depuis la réalisation de la diagnose et la publication du plan d'action triennal, ont porté fruit. En effet, la très grande majorité des résidants peuvent identifier avec justesse les principales causes de cette détérioration de l'environnement et des eaux, qu'il s'agisse du mauvais fonctionnement des installations septiques, de l'utilisation d'engrais ou de pesticides ou de détergents avec phosphate ou encore du déboisement des rives ou enfin, de la circulation des embarcations en eaux peu profondes ou trop près des rives. Ce sont là les causes jugées les plus importantes.

Avec un degré un peu moins accentué, la majorité des résidants jugent aussi que les causes suivantes de détérioration sont importantes : le rejet de résidus végétaux (gazon) dans le lac, la fréquence de vidange des fosses septiques, l'essence déversée dans le lac lors des remplissages, les vagues des bateaux à moteur, l'encombrement des affluents du lac, le nombre de bateaux moteurs, le fait de ne pas laver les bateaux et remorques avant leur mise à l'eau, et enfin la vitesse des bateaux moteurs

D'ailleurs, plusieurs répondants ont formulé des commentaires écrits qui illustrent bien leur compréhension des causes. En voici quelques-uns des plus représentatifs :

- *« Pendant plusieurs années, les fosses septiques ont été et sont encore inadéquates ou non fonctionnelles. Donc, il s'accumule dans le lac des résidus, des sédiments, des phosphates, etc. Les fosses septiques sont à mon avis très importantes. Des mesures très sévères devraient être prises plus sérieusement et rapidement. Toutes les résidences et chalets ont déjà été inspectés. Dès 2009, tous devraient être conformes sinon des amendes émises. »*
- *« En faisant le tour du lac en kayak, j'ai pu constater qu'il y a encore une majorité de terrains gazonnés et en pente vers le lac qui n'ont que très peu ou pas du tout d'arbustes en bordure. Les beaux gazons verts aux abords du lac sont certainement remplis de pesticides. Si les engrais à gazon ne vont pas ultimement dans le lac, dites-moi où ils s'en vont. J'aurais interdit cela, disons voilà dix ans. »*
- *« Depuis quelques années, nous avons vu apparaître de gros bateaux « à vagues ». Ces bateaux brassent la soupe en eau peu profonde et les très gros moteurs et hélices remettent en suspension tout ce qui se trouve au fond du lac, d'où l'eau embrouillée depuis quelques années. »*

## 5. LES RÉSIDANTS ET LE PLAN D'ACTION EN ENVIRONNEMENT

Deux questions de l'instrument de consultation portent sur la perception générale qu'ont les résidants du plan quinquennal d'action « Mon lac Sept-Îles... j'en prends soin ».

### Connaissance de l'existence du plan d'action

Une première question visait à mesurer si les résidants ont pris connaissance de ce plan et par quels moyens.

	Résidant à l'année	Résidant saisonnier	TOTAL
Oui par l'Alouette	29,0%	37,5%	32,7%
Oui par les médias	21,0%	24,9%	22,7%
Oui par le dépliant	29,0%	13,7%	22,4%
Oui par les sessions d'information	17,2%	16,7%	17,0%
Oui par le site internet de la Ville	3,1%	4,4%	3,7%
Oui mais j'en ai vaguement entendu parler	0,8%	2,0%	1,3%
Non J'ignorais qu'il existait	0,0%	0,7%	0,3%
Non Cela ne m'intéresse pas	0,0%	0,0%	0,0%
TOTAL	100,0%	100,0%	100,0%

Selon les réponses obtenues, une infime minorité des résidants (1,6%) n'ont pas été sensibles aux efforts d'information et de sensibilisation déployés par l'APLSI. En pratique, tous les résidants le connaissent : environ le tiers pour avoir lu les articles le concernant dans « L'Alouette », ou 22,7% dans d'autres médias d'information. Un peu plus d'un résidant sur cinq en a pris connaissance par le dépliant distribué par l'APLSI et 17% déclare avoir même participé aux diverses sessions d'information organisées par l'APLSI à son sujet.

Les résidants saisonniers ont particulièrement été plus exposés (37,5%) aux articles de « L'Alouette » que les résidants permanents (29,0%). Ces derniers ont toutefois opté pour la lecture du dépliant dans une proportion beaucoup plus élevée que les saisonniers. Mentionnons que les uns et les autres ont participé dans une même proportion aux sessions d'information.

### Opinion générale sur le plan d'action

À la question posée, si, de façon générale, le plan d'action est considéré comme adéquat pour protéger la qualité de l'environnement et des eaux du lac, les résidants ont répondu ce qui suit.

	Résidant à l'année	Résidant saisonnier	TOTAL
Oui mais il ne va pas assez loin	55,1%	54,0%	54,6%
Oui il est tout à fait adéquat	34,6%	39,5%	37,1%
Oui mais il va trop loin	4,7%	4,0%	4,4%
Non il ne changera rien	4,7%	0,8%	2,8%
Il me laisse indifférent	0,0%	1,6%	0,8%
J'ignorais l'existence	0,8%	0,0%	0,4%
TOTAL	100,0%	100,0%	100,0%

Il faut d'abord remarquer que ce plan d'action est jugé adéquat par près de 97% des résidents. Si 37.1%, le jugent parfaitement adéquat, 54.6% trouvent qu'il ne va pas assez loin pour favoriser la qualité recherchée de l'environnement et des eaux. Il n'y a pas de différence marquée entre l'opinion des résidents à l'année et celle des saisonniers. Le prochain chapitre, qui sera consacré à examiner plus en détails l'opinion sur les diverses mesures du plan d'action, permettra de mieux circonscrire la nature de l'adhésion des résidents.

### Un rôle de l'APLSI reconnu

Si les résidents estiment positivement la pertinence du plan d'action, ils considèrent tout aussi positivement le rôle de chef de file joué par l'APLSI dans le domaine de la protection de l'environnement. La question sur l'accord avec l'affirmation que l'APLSI a un rôle important à jouer dans la protection de la qualité de l'environnement et des eaux du lac Sept-Îles entraîne les réponses suivantes :

	Résident à l'année	Résident saisonnier	TOTAL
Fortement d'accord	68,2%	71,2%	69,7%
Assez d'accord	27,1%	25,6%	26,4%
Peu d'accord	3,1%	1,6%	2,4%
Pas du tout d'accord	1,6%	1,6%	1,6%
TOTAL	100,0%	100,0%	100,0%

Dans une proportion à peu près égale d'un peu plus de 95%, les résidents à l'année et les saisonniers sont d'accord pour souligner l'importance de ce rôle.

Les quelques commentaires écrits suivants reflètent bien cette reconnaissance du rôle joué par l'APLSI :

- *« Bien que nous ayons acheté notre résidence à l'automne 2007, j'ai passé plusieurs étés au lac Sept-Îles depuis 2001. Comme résident, je suis très content qu'un comité de l'APLSI soit en place. Merci pour votre engagement. Toutes les étapes du plan d'action sont importantes. »*
- *« Je suis très heureuse que les directeurs de l'Association posent des actions pouvant protéger notre beau lac Sept-Îles ».*
- *« Je vous félicite pour l'action prise et vous avez tout mon soutien. Merci de vous occupez de tout pour nous. .Un propriétaire inquiet »*
- *« Votre travail est indispensable pour la protection de l'environnement et des eaux du lac Sept-Îles. L'intérêt et le goût pour une bonne cause peut être un idéal mais c'est à souhaiter que le monde soit présent à vos activités afin d'apporter une collaboration personnelle, ce qui serait un précieux apport aux objectifs poursuivis par l'APLSI ».*

### Des intentions individuelles déjà bien affirmées

Il semble que l'ensemble des répondants sont conscients que la qualité de l'environnement passe par l'implication de chaque propriétaire, du moins les réponses données à la question de savoir s'ils avaient déjà pris des mesures visant la protection de l'environnement le laissent-ils croire.

	Oui Je l'ai fait récemment	Oui Dans futur rapproché	Non Ce n'est pas nécessaire	TOTAL
Reboisement de la rive	59,6%	19,2%	21,2%	100,0%
Vidange périodique de la fosse	83,5%	13,6%	2,9%	100,0%
Utilisation de produits sans phosphate	87,1%	12,1%	0,9%	100,0%
Non utilisation d'engrais et de pesticides	91,1%	5,2%	3,6%	100,0%
Non circulation en eaux peu profondes	79,6%	8,5%	11,9%	100,0%
Éviter les vagues près des rives	81,8%	7,4%	10,8%	100,0%

En effet, presque tous déclarent avoir pris ces mesures récemment ou vouloir le faire dans un futur rapproché, et cela qu'il s'agisse de résidents à l'année ou de résidents saisonniers.

Les réponses obtenues montrent bien que les résidents comprennent les enjeux de la préservation de l'environnement de leur milieu naturel. Elles manifestent aussi une forte conscience que cette préservation passe par l'exercice de la responsabilité individuelle des propriétaires. Elles manifestent enfin une intention d'adopter des comportements respectueux de l'environnement.

De plus, les réponses à d'autres questions (voir tableau 12.1, annexe 1) montrent bien la volonté des résidents à consacrer des efforts pour l'amélioration environnementale de leur propriété.

	Fortement d'accord	Assez d'accord	Peu d'accord	Pas du tout	TOTAL
J'entends consacrer de l'argent à l'amélioration environnementale de ma propriété	24,6%	57,0%	10,2%	8,2%	100,0%
Je souhaite avoir des conseils d'experts pour m'aider à renaturaliser la rive située sur ma propriété	21,7%	38,2%	22,1%	18,0%	100,0%

En effet, 81,6% se disent d'accord pour y consacrer de l'argent et 59,9% désirent avoir des conseils d'experts pour ce faire. Les résidents à l'année partagent dans une proportion égale à celle des résidents saisonniers cette volonté.

### En résumé..

Il semble que la grande majorité des résidants ont pris la peine de s'informer sur la nature du plan d'action « Mon lac Sept-Îles... j'en prends soin ». Ils sont aussi en très grande majorité à le trouver adéquat mais 54% trouvent qu'il n'e va pas assez loin dans les mesures à prendre. Ils expriment leur accord avec le rôle joué par l'APLSI et ils manifestent aussi leur intention de participer activement à cet effort collectif préconisé par l'Association.

À preuve, ces commentaires écrits, qui en synthétisent bien d'autres.

- *« Le seul commentaire que je peux faire est de vous encourager à faire un bon travail pour la qualité de notre lac et pour l'environnement. Toutes les initiatives que vous avez prises me semblent justes et importantes. Bonne chance, on est avec vous. »*
- *« D'abord, merci de vous préoccuper et de prendre les mesures nécessaires pour la protection de l'environnement et de l'eau du lac Sept-Îles. Évidemment c'est l'affaire de tout le monde et chacun doit faire sa part. Continuons collectivement le travail déjà amorcé et nous en sortirons gagnants. »*
- Il y a encore peu longtemps, au printemps on avait chaque soir « des concerts de grenouilles » alors que maintenant on ne les entend plus jamais. Je souhaite très fort que l'on puisse tous ensemble faire des compromis et en arriver à un consensus qui nous permettra de sauver notre si beau lac...afin que les générations suivantes puissent aussi en profiter.

## 6. LA RÉGLEMENTATION ET LES MESURES PRÉVUES AU PLAN D'ACTION

Une bonne partie de l'application du plan d'action repose sur l'adoption d'une réglementation appropriée. Elle prévoit notamment l'adoption de nouveaux règlements particuliers, notamment sur la renaturalisation des rives, la vidange périodique des fosses septiques, sur le contrôle des embarcations motorisées, sur les conditions de mise à l'eau des embarcations motorisées, sur le type d'embarcations autorisé à naviguer sur le lac ainsi que sur des normes de circulation et de vitesse. Cette application du plan d'action prévoit aussi le respect de règlements déjà en vigueur sur le déboisement des rives, sur la conformité et le bon fonctionnement des installations septiques ainsi que sur l'utilisation d'engrais chimiques et biologiques. Le plan prévoit donc la collaboration de la Ville de Saint-Raymond tant pour l'adoption de la réglementation souhaitée que pour la mise en place de mesures de suivi et de contrôle de l'application des règlements déjà en vigueur.

Le questionnaire de la consultation comportait donc plusieurs questions sur l'opinion des résidents quant à ces orientations et aussi sur le rôle actuel et futur de la Ville de Saint-Raymond dans ce domaine. Le chapitre qui suit présente l'analyse des opinions émises par les résidents du Lac Sept-Îles.

### Opinion générale sur la nécessité d'une réglementation

Une première question visait à mesurer l'opinion quant à la nécessité d'adopter une réglementation appropriée pour préserver la qualité de l'environnement et des eaux. On demandait donc au répondant d'indiquer sa préférence entre les deux options suivantes :

	Résident à l'année	Résident saisonnier	TOTAL
De laisser à chaque résident libre d'appliquer les mesures qui assureraient la protection de l'environnement et la qualité des eaux du lac	19,2%	16,7%	18,0%
Que la municipalité adopte des mesures et des règlements qui obligeraient tous les résidents à appliquer les solutions qui assureraient la protection de l'environnement et la qualité des eaux du lac	80,8%	83,3%	82,0%

Comme on peut le constater, une très grande majorité tant des résidents à l'année que des résidents saisonniers favorisent l'adoption d'une réglementation appropriée. Ce choix peut s'expliquer par la forte inquiétude, exprimée par les résidents (voir chapitre 4) face aux problèmes environnementaux vécus au Lac Sept-Îles, par la nécessité qu'ils perçoivent que tous doivent poser des gestes par souci d'efficacité et d'équité et par la conviction qu'il y a urgence d'agir.

D'ailleurs plusieurs commentaires écrits nous le prouvent. En voici quelques-uns des plus représentatifs :

- *« Je suis quelqu'un qui est ordinairement contre la prolifération des règlements qui restreignent notre liberté individuelle, mais dans le cas de vie ou de mort du lac Sept-Îles, j'encourage fortement votre démarche. »*

- « Ce qui est encore plus important, c'est que la Municipalité, la MRC et les gouvernements mettent en place des règles et des lois plus sévères et les fasse respecter de façon rigide. On ne doit pas laisser libre les résidants d'appliquer les mesures qui assureraient la protection de l'environnement et la qualité des eaux du lac. À mon avis, c'est la seule façon d'en arriver à un résultat. »
- « Il faut agir de façon énergique pour faire respecter les règles actuelles et en mettre d'autres en place afin d'instaurer un minimum de civisme pour les utilisateurs de ce beau plan d'eau. Il est évident qu'une bonne partie des gens s'en fout totalement. »
- « Afin de pouvoir arriver à des résultats, vous devez être fortement appuyés par des règlements qui devront être appliqués de façon stricte. »
- « Bravo pour la qualité du sondage. L'APLSI a mis en place plusieurs bonnes initiatives et réunions importantes au cours des deux dernières années. La nature humaine étant ce qu'elle est, nous avons besoin maintenant d'interventions et de règlements plus coercitifs. »
- « L'APLSI répète la même chanson depuis plus de 30 ans. On essaie de convertir les convertis. Environ 10 à 20% des résidants font un réel effort pour protéger l'environnement. La majorité des autres s'en foutent ou ne font qu'en parler. Il est temps de passer à l'action et d'appliquer les mesures existantes. La municipalité doit s'en mêler. Si on attend encore 10 ans le lac sera irrécupérable. Algues bleues signifient plus d'activités nautiques, baisse de la valeur des propriétés. »

### Les objets de la réglementation

Le questionnaire visait aussi à identifier sur quels objets devait porter la réglementation souhaitée. Pour chacun d'eux, il était demandé s'il était préférable de laisser chaque résidant libre ou plutôt d'adopter un règlement municipal. Voici les réponses obtenues.

	Laisser Libre chaque Résidant	Adopter Un règlement Municipal	TOTAL
La conformité aux normes des installations septiques	7,5%	92,5%	100,0%
L'utilisation d'engrais et de pesticides	15,0%	85,0%	100,0%
La vidange périodique des fosses septiques	23,2%	76,8%	100,0%
La circulation près des rives et en eaux peu profondes	27,6%	72,4%	100,0%
La vitesse des embarcations à moteur	41,5%	58,5%	100,0%
Le type de quais et d'abris à bateaux	42,5%	57,5%	100,0%
Le type d'embarcations à moteur	42,7%	57,3%	100,0%
La renaturalisation des rives devant chaque résidence	45,5%	54,5%	100,0%

On peut d'abord observer que pour les huit mesures citées, la majorité des répondants optent tous pour un l'adoption de règlements municipaux. Toutefois, cette opinion s'exprime différemment selon la nature des mesures et aussi selon qu'on soit résidant à l'année ou résidant saisonnier.

En effet, le tableau suivant présente les opinions en distinguant les résidants permanents des saisonniers.

#### Il est préférable d'adopter une règlement municipal

	Résidant à l'année	Résidant saisonnier	TOTAL
La conformité aux normes des installations septiques	92,3%	92,7%	92,5%
L'utilisation d'engrais et de pesticides	88,0%	82,2%	85,0%
La vidange périodique des fosses septiques	75,8%	77,8%	76,8%
La circulation près des rives et en eaux peu profondes	72,7%	72,1%	72,4%
La vitesse des embarcations à moteur	60,6%	56,2%	58,5%
Le type de quais et d'abris à bateaux	56,6%	58,4%	57,5%
Le type d'embarcations à moteur	60,3%	54,2%	57,3%
La renaturalisation des rives devant chaque résidence	54,0%	55,1%	54,5%

Les résidants à l'année privilégient d'abord, dans une proportion égale à celle des saisonniers, des règlements sur la conformité des installations septiques. Mais les permanents sont beaucoup plus nombreux (88,0%) à favoriser comme seconde mesure réglementaire en importance l'utilisation d'engrais et de pesticides que ne le sont les résidants saisonniers (82,2%). Pourtant, lors d'une question précédente (voir annexe 1 question 6.1), c'était les résidants saisonniers qui indiquaient en plus forte proportion (88,0% contre 81,7%) que l'épandage d'engrais était une cause très importante de dégradation des eaux du lac. À l'analyse on ne peut donc conclure à une différence d'opinion notable entre permanents et saisonniers sur cette question d'utilisation d'engrais.

#### En premier : des règlements sur les installations septiques et l'épandage d'engrais

Il faut aussi remarquer que l'ensemble des répondants privilégient en très forte proportion d'abord des règlements sur les installations septiques (conformité et vidange) ainsi que sur l'épandage d'engrais. C'était d'ailleurs les deux causes qu'ils avaient mentionné en premier comme facteurs de dégradation des eaux du lac (tableau 6). Ce qui est plus étonnant, c'est que des règlements municipaux existent déjà sur les installations septiques et sur l'épandage d'engrais. Le chapitre sur les responsabilités municipales, qui est traité plus loin, nous éclairera sur cette apparente contradiction.

#### En second : un règlement sur la circulation des bateaux près des rives et en eaux peu profondes.

Les résidants à l'année, tout comme les saisonniers, ont ensuite choisi de privilégier dans une très forte proportion (72,4%) l'adoption d'un règlement sur la circulation des embarcations près des rives et en eaux peu profondes. Encore ici, les répondants avaient indiqué (tableau 6) que c'était, après les installations septiques et l'épandage d'engrais, une cause majeure de détérioration des eaux du lac.

### Ensuite, des règlements sur la vitesse et sur le type d'embarcations

Les résidants privilégient majoritairement l'adoption de règlements concernant la vitesse des embarcations à moteur (58,5%). Ce choix est d'ailleurs confirmé à la question 12 (tableau 12.1, annexe 1) par la réponse à l'affirmation « La municipalité devrait adopter un règlement pour les conducteurs d'embarcation motorisées avec des limites de vitesses dans certaines zones pour protéger les eaux du lac. ». En effet, 85,2% des résidants sont en accord avec ce règlement, dont 55,5% fortement en accord. À la même question 12, ce sont 76,9% des résidants qui expriment leur accord avec le fait que « la Sûreté du Québec devrait être chargée d'appliquer les règlements sur les limites de vitesse sur le lac et sur la circulation en eaux peu profondes ». On ne note pas de différence significative entre les résidants à l'année et les résidants saisonniers.

Quant au règlement sur le type d'embarcations à moteurs, 58,5% des résidants sont en faveur d'une telle mesure, les résidants à l'année y étant un peu plus favorables (60,6%) que les résidants saisonniers (56,2%). D'ailleurs au tableau 12.10, sans qu'il ne soit mention spécifiquement d'un règlement, les résidants ont exprimé leur accord dans une proportion de 72,4% (dont 44,0% fortement d'accord) avec l'énoncé suivant : « La capacité (nombre de forces) des moteurs à essence des bateaux devrait être limitée ». Les résidants à l'année sont plus fortement d'accord (48,5%) avec cette proposition que les résidants saisonniers (39,4%). Cette différence est peut-être explicable par le fait que les saisonniers sont un peu plus nombreux (31,5%) à posséder plus d'une embarcation à moteur que les résidants à l'année (25,2%).

De nombreux commentaires écrits traitent du type d'embarcations à moteur. Si on se fie à ces commentaires, c'est principalement le type de bateau « wakeboard » qui est en cause. Ce type de bateaux est conçu pour produire des vagues surdimensionnées. En effet, sur 40 commentaires écrits de tous genres sur le type de bateaux, 20 portent sur les inconvénients que semble présenter le « bateau wakeboard ». En voici quelques-uns des plus représentatifs.

- *« Ces dernières années, le lac s'est dégradé parce qu'il y a trop de grosses vagues dues aux bateaux de wakeboard. Ça produit des vagues de fond et dégrade la rive. Lorsqu'il n'y avait pas ces bateaux le lac était en meilleur santé. »*
- *« Je l'ai dit et je le répète, les bateaux de wakeboard sont la chose la plus néfaste pour les berges et pour mettre les particules en suspension dans l'eau, ce qui bien sûr fait réchauffer l'eau et la rend trouble. C'est une peste pure. »*
- *« Pour ma part, j'aimerais voir l'élimination des bateaux wakeboard. Avec leurs grosses vagues, ils détériorent les rives et avec les règlements c'est compliqué de réparer les bris sur le bord de l'eau. »*
- *« Depuis l'arrivée des bateaux de wakeboard, les vagues qui arrivent au bord montent sur les terrains et repartent même avec des morceaux de terrain et énormément de sable. Nous n'avons pas assez un gros lac pour tolérer et accepter ce style d'embarcation qui détruit les rives. »*

### La renaturalisation des rives

Il faut d'abord rappeler que les résidants ont identifié à la question 4 que le cinquième facteur (parmi les 16 mentionnés) qui nuit présentement à la qualité des eaux du lac est le déboisement des rives devant les résidences. Malgré cela, seulement 54,5% des résidants indiquent que « la renaturalisation des rives avec des arbustes devant chaque résidence » devrait faire l'objet d'un règlement municipal. Toutefois, au tableau 12.8, les résidants se montrent d'accord à 78,0% (dont 45,3%, fortement d'accord) avec l'affirmation suivante : « Un règlement municipal devrait obliger tous les propriétaires en bordure du lac à renaturaliser la bande riveraine selon les règles en vigueur ». On le sait, ce règlement prévoit de conserver la végétation sur 10 mètres ou 15 mètres selon l'inclinaison du terrain.

Une explication possible à cette apparente contradiction viendrait-elle du fait que les résidants seraient plus fortement d'accord avec un règlement qui s'appliquerait uniquement à ceux qui n'ont pas respecté la réglementation municipale en vigueur et qui ont exagéré dans le déboisement devant leur résidence? C'est du moins ce que laisse penser plusieurs commentaires écrits, dont ceux-ci qui en résument plusieurs autres:

- *« La ville applique le règlement sur la végétation en bordure du lac pour 10 ou 15 mètres mais ne semble pas faire de suivi. On a vu des coupes à blanc d'arbres matures lors de nouvelles constructions ou de prise de possession d'anciennes résidences par de nouveaux propriétaires. La Ville exige de reboiser par de jeunes pousses qui comme par hasard 5 ans plus tard n'ont jamais grandi. Si le règlement était de reboiser avec des arbres matures peut-être les dommages seraient moins grands. Les amendes c'est zéro parce que bien souvent les gens qui font ça ont les moyens aussi de payer les amendes. Aussi il semble qu'à chaque saison estivale il a poussé une plage de plus... Il y a de quoi s'interroger. »*
- *« J'ai remarqué que les nouvelles résidences de luxe contournent les règlements pour finalement défricher plusieurs arbres en avant. »*

### **En résumé**

Les résidants, tant permanents que saisonniers, sont majoritaires à appuyer l'application de la réglementation prévue au plan d'action « Mon lac Sept-Îles... j'en prends soin ». En effet, 82% favorise l'adoption d'une réglementation municipale qui obligerait tous les résidants à appliquer les solutions appropriés.

Cet accord est particulièrement marqué pour la conformité des installations septiques et la vidange périodique des fosses, pour l'utilisation d'engrais et même pour la circulation des bateaux près des rives et en eaux peu profondes et, à un moindre degré, concernant la vitesse et le type d'embarcations qui devraient emprunter le lac.

Quant à la naturalisation des rives, il semble que les résidants optent plus pour une application plus sévère de la réglementation actuelle là où elle n'est pas respectée par l'adoption d'une réglementation qui viserait à obliger les propriétaires qui n'ont pas respecté les règlements actuels à s'y conformer en posant des gestes concrets et appropriés.

## 7. LE RÔLE DE LA MUNICIPALITÉ

Une bonne partie des mesures prévues au plan d'action prévoit l'application d'une réglementation municipale. Une section du questionnaire a donc porté sur l'opinion des résidants sur l'exercice du rôle actuel de la municipalité de Saint-Raymond.

Au fil des années, la Ville de Saint-Raymond a adopté, souvent suite à des représentations de l'APLSI, des règlements concernant le respect de l'environnement. L'opinion des résidants a été sollicitée sur l'application actuelle des principaux règlements.

On observe les opinions suivantes en réponse à la question « Pensez-vous que la Ville est trop sévère, juste assez sévère, pas assez sévère ou pas sévère du tout » concernant leur application :

	Trop sévère	Juste assez sévère	Pas assez sévère	Pas du tout	TOTAL
L'utilisation d'engrais et de pesticides	0,8%	25,7%	42,2%	31,3%	100,0%
Le déboisement sur les terrains/bassins versants	3,8%	35,9%	40,5%	19,8%	100,0%
Le respect des milieux humides	1,7%	43,2%	35,0%	20,1%	100,0%
La conservation de la végétation sur la rive	6,1%	48,4%	27,9%	17,6%	100,0%
La conformité aux normes des inst. septiques	2,0%	49,4%	33,6%	15,0%	100,0%
Le respect du plan d'urbanisme	9,8%	53,1%	23,2%	13,8%	100,0%
Le type de quais et d'abris à bateaux	12,7%	57,8%	18,9%	10,6%	100,0%

Trois résidants sur quatre (73,5%) jugent que la Ville n'est pas assez sévère ou pas sévère du tout dans l'application du règlement sur l'utilisation d'engrais et de pesticides. L'opinion est la même qu'il s'agisse de résidants à l'année ou de résidants saisonniers. Environ six résidants sur dix (60,3%) jugent aussi que la Ville n'est pas assez sévère dans l'application du déboisement sur les terrains situés dans le bassin versant autour du lac. Une proportion légèrement inférieure (55,1%) porte le même jugement sur l'application du règlement concernant le respect des milieux humides.

Quant à la conformité aux normes des installations septiques, les avis sont partagés. En effet, si 49,4% jugent que la Ville est juste assez sévère, une proportion à peu près égale (48,6%) est d'avis que la Ville n'est pas assez sévère ou pas sévère du tout à cet égard. Toutefois, au tableau 12.3, la presque totalité des résidants (95,6%) est fortement d'accord ou assez d'accord avec l'affirmation que « la Ville devrait vérifier l'efficacité de l'installation septique de chaque résidence ».

Les avis sont aussi partagés sur l'application du règlement concernant la conservation de la végétation en bordure du lac. Si 48,4% jugent que la Ville est juste assez sévère, 45,5% sont d'avis que la Ville n'est pas assez ou pas du tout sévère. Rappelons toutefois que, au tableau 12.8, plus des trois quarts des résidants (78,0%) sont assez ou fortement d'accord avec l'affirmation suivante : « Un règlement municipal devrait obliger tous les propriétaires en bordure du lac à renaturaliser la bande riveraine selon les règles en vigueur ». Les résidants saisonniers sont un peu plus nombreux (80,8%) que les résidants permanents (75,2%) à soutenir cette position.

Enfin, un peu plus de la moitié des résidants sont d'avis que la Ville est juste assez sévère pour le respect du plan d'urbanisme et pour le règlement concernant les quais et les abris à bateaux.

## En résumé

Une proportion assez forte de résidants semble d'avis qu'il y aurait intérêt à ce que la Ville assure un meilleur contrôle de l'application de la réglementation existante favorisant la protection de l'environnement. C'est particulièrement le cas pour la réglementation sur l'épandage d'engrais et de pesticides et sur le déboisement des terrains du bassin versant. Par contre, les résidants semblent assez satisfaits de l'action de la Ville visant le respect du plan d'urbanisme et la construction des quais et des débarcadères.

Là où les opinions sont plus partagées c'est dans les cas de la conformité des installations septiques et de la conservation de la végétation sur la bande riveraine. Sur ces deux sujets, il semble que les résidants soient assez satisfaits du contenu tant du règlement concernant la conservation de la végétation en bordure du lac que de celui sur les normes des installations septiques. Mais ils constatent tout autant que ceux qui transgressent ces règlements ne sont pas rappelés à l'ordre. Si la moitié des résidants jugent que l'action de la Ville dans ces deux domaines est juste assez sévère, c'est la très grande majorité (78,0%) qui milite pour le fait que la Ville oblige les riverains qui n'ont pas respecté la réglementation à reboiser la rive devant leur résidence (voir tableau 12.8). Dans le même ordre d'idée, la presque totalité (95,6%) des résidants souhaitent que la Ville vérifie l'efficacité des installations septiques (tableau 12.3).

C'est d'ailleurs ce qui pourrait expliquer un certain scepticisme sur les vertus de la réglementation municipale exprimé dans plusieurs commentaires écrits, dont ceux-ci :

- *« Avant d'exiger des actions supplémentaires, la Ville doit faire preuve de sérieux et exiger l'application des lois en vigueur en réglant le problème des fosses septiques. Ce serait un exemple à donner. Avec les taxes qu'on paye cela devrait inclure la vidange et l'inspection des installations septiques. »*
- *« Plusieurs règlements existent, en particulier pour le déboisement et les installations septiques mais la municipalité ne se soucie pas d'en contrôler leur application. Je serais curieux de savoir sur quels critères la Ville s'appuie pour affirmer que x% des installations sont conformes. Que contiennent ses registres? Depuis combien de temps ont-ils été mis à jour? Pour ma part, je doute sérieusement de la valeur des informations que dit détenir la municipalité et ce n'est pas la tournée faite l'an passé par un surnuméraire qui peut me rassurer. »*
- *« À la question 9, (sur le règlement confié à la Ville) j'ai des raisons de croire (j'ai su et j'ai vu) leur non efficacité et leur peu d'équité dans cette cause environnementale. Plusieurs personnes du lac l'ont informé du déboisement sur les terrains (dans les bassins versant du lac) et des dégâts causés par les fossés (municipal) et certains aménagements de quelques voisins malintentionnés. La municipalité ne veut rien faire ».*
- *« Il est question dans le sondage de demander à la Ville de réglementer sur plusieurs aspects touchant l'environnement. Je pense que nous avons avantage à être réalistes, on aura beau avoir plein de règlements mais si nous n'avons pas les moyens concrets de les faire appliquer, nous ne sommes pas plus avancés. »*

## 8. AUTRES MESURES PRÉVUES AU PLAN D'ACTION

La question 12 de l'instrument de consultation a aussi permis de connaître l'opinion des résidents sur certaines autres mesures prévues au plan d'action.

### La vidange par la Ville des fosses septiques

On a demandé aux résidents s'ils seraient d'accord avec le fait que la Ville de Saint-Raymond se charge de la vidange des fosses septiques comme elle le fait pour les ordures ménagères.

	Résident à l'année	Résident saisonnier	TOTAL
Fortement d'accord	43,5%	42,3%	42,9%
Assez d'accord	23,7%	25,2%	24,4%
Peu d'accord	14,5%	17,1%	15,7%
Pas du tout d'accord	18,3%	15,4%	16,9%
TOTAL	100,0%	100,0%	100,0%

Comme on peut le constater, 67,3% des résidents sont d'accord pour confier cette responsabilité à la Ville de Saint-Raymond. Si certains ne sont pas d'accord, c'est probablement par peur d'une hausse de taxes, comme l'indiquent plusieurs commentaires écrits, dont celui-ci :

- *« J'accepterais que la Ville prenne en charge les fosses septiques, par contre nous consulter avant car nous payons déjà trop pour les taxes à la municipalité. Les taxes sont exagérées pour les services obtenus. »*

### La mise à l'eau des bateaux

Deux sections de la question 12 traitent de ce sujet. La première demande aux résidents s'ils sont d'accord avec le fait qu'il y ait « un seul endroit contrôlé par l'APLSI ou par la Ville pour mettre à l'eau une embarcation à moteur sur le lac ». La seconde s'informe s'ils trouvent « important qu'avant leur mise à l'eau les embarcations et les remorques soient lavées en évitant que les eaux de lavage se retrouvent dans le lac. »

	Fortement d'accord	Assez d'accord	Peu d'accord	Pas du tout	TOTAL
Laver les embarcations avant leur mise à l'eau	62,2%	28,7%	6,3%	2,8%	100,0%
Un seul endroit pour la mise à l'eau	61,4%	24,4%	8,1%	6,1%	100,0%

Tout d'abord, on constate que 90,9% des résidents trouvent important de laver les bateaux avant leur mise à l'eau. Toutefois, les résidents à l'année sont plus nombreux (95,3%) à soutenir cette proposition que les résidents saisonniers (86,5%).

Quant au fait que la mise à l'eau des bateaux se fasse qu'à un seul endroit, les résidents y sont d'accord à 85,8% et ce sans différence significative entre les résidents permanents et les saisonniers.

### Les bateaux de la Plage Beausoleil

Cette dernière question a suscité de nombreux commentaires écrits presque tous relatifs au nombre d'embarcations à moteur mises à l'eau à la Plage Beausoleil. Plusieurs résidants constatent une prolifération excessive des bateaux à cet endroit et vont même jusqu'à affirmer qu'il peut s'agir d'une cause de détérioration des eaux du lac. Voici les commentaires les plus représentatifs :

- *« Pour avoir un meilleur contrôle des visiteurs, la descente des bateaux ne devrait pas être permise à la Plage Beausoleil. Malgré les recommandations, il y a eu des attroupements de bateaux près des îles (baignade, party, on urine dans le lac) Je doute que ce soit des résidants du lac. Ils viennent de la plage. »*
- *« Au camping de la plage, il y a trop de bateaux. C'est très mauvais pour le lac, trop de bateaux à la même place et aussi il y a beaucoup de gaz dans l'eau à cette place. »*
- *« Cependant si la collaboration des propriétaires est présente, par contre les résidants de la Plage Beausoleil détruisent de façon flagrante la qualité de l'environnement et des eaux par le nombre d'embarcations et de baigneurs. En terminant, petit commentaire de mon conjoint : « Si j'avais de l'argent, je l'achèterais puis je la fermerais la Plage Beausoleil. »*
- *« Il n'y a aucun contrôle sur le nombre d'embarcations au petit lac des Aulnaies. Ces locataires envahissent et se foutent littéralement de la qualité du lac Sept-Îles. »*
- *« Personnellement, je crois que les résidants du lac sont conscients de la nécessité de faire des efforts et de poser des gestes concrets qui apportent peut-être un ralentissement à la détérioration de notre plan d'eau. Par contre, est-ce que les « saisonniers » qui passent l'été à la plage Beausoleil eux s'en préoccupent? Le camping doit représenter à lui seul tout près ou sinon une bonne centaine d'embarcations qui circulent des heures durant sur le lac, stagnant en arrière des îles à faire la fête et vider leur « fond » de bouteille à l'eau quand ce n'est pas leur « envie » qu'ils soulagent!!! Je pense que le lac devrait être fréquenté uniquement par les résidants. »*
- *« Le problème c'est que les déviants n'assistent pas aux sessions de sensibilisation. C'est particulièrement vrai pour les locataires et les visiteurs de la plage Beausoleil. Un chapitre entier pourrait être rédigé sur l'impact de ces gens et de leurs installations. »*

### **En résumé**

Plus des deux tiers des résidants favorisent la prise en charge de la vidange des fosses septiques comme elle le fait pour les ordures ménagères. Plusieurs y voit là un juste retour des taxes municipales.

Plus de 85 % sont d'accord avec des mesures visant à s'assurer, par un contrôle approprié, que les embarcations à moteur ne soit pas une nuisance pour l'environnement. C'est pourquoi on milite en faveur d'un seul point de mise à l'eau et pour le lavage des bateaux avant leur mise à l'eau. Nul doute que les nombreux commentaires sur le comportement parfois peu respectueux de l'environnement de certains campeurs de la Plage Beausoleil tout autant que sur la prolifération exagérée des embarcations à moteurs qu'on y retrouve ne sont pas étrangers à l'adoption de mesures visant un meilleur contrôle de la mise à l'eau des embarcations sur le lac Sept-Îles.

## 9. EN CONCLUSION : LES PRINCIPAUX CONSTATS DE CETTE CONSULTATION

Si l'Association des propriétaires du Lac Sept-Îles a décidé de mener cette consultation, c'est qu'elle désirait avant tout s'assurer que les orientations et les actions en protection de l'environnement mises de l'avant au cours des deux dernières années soient comprises et prennent assise sur la volonté populaire des résidents de participer à cet effort collectif que propose le plan d'action « Mon lac Sept-Îles... j'en prends soin ».

Il fallait donc d'abord vérifier si les propriétaires résidents, membres ou non membres de l'APLSI, partageaient les mêmes constats et les mêmes inquiétudes que les dirigeants de l'Association face aux dangers qui menacent la qualité de l'environnement et des eaux du lac Sept-Îles. Il fallait ensuite examiner si les résidents connaissaient bien ce plan d'action pour pouvoir juger de sa pertinence. Il fallait enfin évaluer leur degré d'adhésion aux mesures concrètes du plan d'action et sous quelles conditions ils étaient prêts à s'y impliquer personnellement. Tous ces aspects ont été inventoriés dans le questionnaire qui a servi d'instrument de consultation.

Le fort taux de participation (61,9%) prouve à lui seul que la protection de l'environnement et des eaux du lac Sept-Îles est devenue une préoccupation majeure de tous les résidents du lac, qu'ils y habitent à l'année ou qu'ils y soient résidents saisonniers. Ce fort taux de participation allié au fait que la proportion de répondants qui possèdent une résidence à l'année est la même que celle observée en 2007 permet d'affirmer sans risque de se tromper que les résultats de cette consultation sont représentatifs des opinions de l'ensemble des propriétaires visés par la consultation, qu'ils soient membres ou non de l'APLSI.

Les renseignements personnels que nous ont fournis les répondants permettent de constater que le lac Sept-Îles est habité par une population relativement âgée (âge moyen 56,5 ans) qui de plus en plus y a établi sa résidence permanente (49,7%) lorsqu'elle a atteint l'âge de la retraite. On le constate depuis quelques années, d'endroit de villégiature pour le citoyen, la vocation du lac Sept-Îles évolue rapidement vers un milieu de résidence permanente. Au cours de la dernière décennie, la proportion de résidents à l'année est passée de 33% à près de 50%. Et il est à prévoir qu'une partie des propriétaires saisonniers de 40-49 ans feront du lac Sept-Îles leur lieu de résidence permanente lorsque le moment de la retraite sera venu. C'est maintenant une certitude, le lac Sept-Îles « s'urbanise » à vitesse accélérée. Les chalets des villégiateurs saisonniers sont rapidement transformés ou remplacés pour devenir des résidences permanentes.

Une forte inquiétude s'est installée chez les résidents quant à l'avenir de la qualité de l'environnement et des eaux de leur milieu de vie permanent ou saisonnier, eux qui l'avaient choisi pour y vivre dans un milieu naturel tranquille et pour profiter de ses possibilités d'activités nautiques. Face aux dangers mis en évidence depuis la médiatisation qui a suivi l'apparition des algues bleues vert sur plusieurs lacs au Québec, et récemment sur le lac Sept-Îles, et l'arrivée sur le lac d'embarcations motorisées qui provoquent des vagues surdimensionnées nocives pour la qualité des eaux, les réponses reçues indiquent clairement que cette dégradation qu'ils constatent les inquiète de façon importante et leur fait craindre tant pour la réputation du lac Sept-Îles que pour la valeur de leur propriété. Ils jugent aussi que les activités de baignade ou nautiques qu'ils y pratiquent et qui les avaient pourtant attirés dans leur choix de vivre au lac Sept-Îles pourraient être compromises. Plusieurs mentionnent, dans leurs commentaires, qu'ils sont inquiets non seulement pour eux mais aussi pour la génération future à qui ils voudraient pourtant léguer un environnement aussi sain et naturel que celui qu'ils ont connu en venant s'établir sur les bords du lac.

Ces dangers, ils les attribuent principalement au mauvais fonctionnement des installations septiques, à l'utilisation d'engrais près des rives, au déboisement intempestif qu'ils constatent devant plusieurs résidences tout autant qu'à la vitesse et aux vagues des bateaux qui circulent en eaux peu profondes ou trop près des rives.

Cette appréhension les a motivés à prendre connaissance du plan d'action proposé par l'APLSI, et, pour plusieurs d'entre eux, à participer aux sessions d'information qui étaient organisées sur son contenu. Bien que la très grande majorité le trouve adéquat, plusieurs expriment l'opinion que ce plan ne va pas assez loin dans les mesures à prendre. Ils reconnaissent d'emblée l'importance du rôle joué par l'APLSI et souhaitent que l'Association continue et accentue son action dans ce domaine, à l'instar de ce commentaire écrit : « *Comme résidant, je suis très content qu'un comité de l'APLSI soit en place. Merci pour votre engagement. Toutes les étapes du plan d'action sont importantes.* »

Cette appréhension de l'urgence d'agir a d'ailleurs poussé une très grande majorité à signifier par leurs réponses une ferme intention d'adopter des mesures correctrices qui vont dans le sens des mesures préconisées, tel que le reboisement des rives, l'utilisation de produits sans phosphate, l'interdiction de l'utilisation d'engrais ou l'adoption de comportements respectueux de l'environnement lors de la conduite de leur embarcation.

Toutefois, ils sont tout aussi conscients que l'ampleur des mesures de redressement nécessaires exige bien plus qu'un effort collectif volontaire et que, au-delà d'actions individuelles, seule l'adoption de règlements municipaux peut garantir, par souci d'équité et d'efficacité, la qualité de l'environnement et des eaux qu'ils souhaitent. Ils appuient donc, à plus de 80%, l'adoption d'une réglementation appropriée avec la mise en place de moyens adéquats pour assurer son application.

Pour la majorité des résidants, cette réglementation doit d'abord porter sur la conformité aux normes des installations septiques et l'efficacité de leur fonctionnement, sur l'interdiction de l'utilisation d'engrais et de pesticides et sur la circulation des bateaux près des rives et en eaux peu profondes.

Sauf pour la circulation des bateaux, les résidants sont conscients que plusieurs règlements existent déjà mais ils jugent que la municipalité est loin d'être assez sévère dans leur application, principalement en ce qui concerne l'utilisation d'engrais et de pesticides, le déboisement des rives devant certaines résidences et la conformité des installations septiques.

En résumé, devant le danger qui menace leur environnement, les résidants du lac Sept-Îles, permanents comme saisonniers, comprennent les enjeux et sont en accord avec les mesures principales préposées au plan d'action « Mon lac Sept-Îles... j'en prends soin ». Ils souhaitent que l'application des règlements en vigueur soit mieux respectée et que la municipalité accentue son suivi et prenne les mesures nécessaires pour assurer leur respect intégral. Ils souhaitent aussi, en accord avec le plan d'action, que la réglementation existante soit complétée par l'adoption de règlements municipaux favorisant la renaturalisation des rives, la vidange des fosses septiques et sur les conditions assurant un meilleur respect de l'environnement pour les embarcations à moteur et leur circulation sur le lac Sept-Îles.

**RAPPORT DE LA CONSULTATION  
DES PROPRIÉTAIRES DU LAC SEPT-ÎLES  
SUR LE PLAN D'ACTION EN ENVIRONNEMENT**

**ANNEXE 1**

**TABLEAUX DES RÉPONSES  
AUX DIFFÉRENTES QUESTIONS**

1. Selon vous, au cours des 10 dernières années, LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT ET DES EAUX du Lac Sept-Îles s'est elle ? :

TABLEAU 1

	Résidant à l'année	Résidant saisonnier	TOTAL
Légèrement détériorée	43,4%	48,4%	45,9%
Grandement détériorée	24,8%	27,8%	26,3%
Est restée la même	21,7%	16,7%	19,2%
Légèrement améliorée	6,2%	4,0%	5,1%
Grandement améliorée	3,9%	3,2%	3,5%
TOTAL	100,0%	100,0%	100,0%

2. À l'automne 2007, et encore à l'automne 2008, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs a confirmé la présence de fleurs de cyanobactérie (algues bleues) dans le Lac Sept-Îles. CETTE SITUATION VOUS INQUIÈTE-T-ELLE DE FAÇON très importante, assez importante, peu importante ou pas du tout?

TABLEAU 2

	Résidant à l'année	Résidant saisonnier	TOTAL
Très importante	60,8%	64,6%	62,7%
Assez importante	34,4%	29,9%	32,1%
Peu importante	3,2%	5,5%	4,4%
Pas du tout importante	1,6%	0,0%	0,8%
TOTAL	100,0%	100,0%	100,0%

3. Personnellement, PENSEZ-VOUS QUE CETTE SITUATION PEUT NUIRE, de façon très importante, assez importante, peu importante ou pas du tout importante?

TABLEAU 3

	Très importante	Assez importante	Peu importante	Pas du tout	TOTAL
À la réputation enviable du Lac Sept-Îles	66,9%	26,4%	4,7%	2,0%	100,0%
À la valeur de ma propriété	61,1%	29,8%	7,1%	2,0%	100,0%
À mes activités de baignade	56,5%	32,2%	9,4%	2,0%	100,0%
À la qualité de mon eau potable	42,5%	25,5%	16,6%	15,4%	100,0%
À la pratique de la pêche sportive	38,2%	33,2%	19,7%	8,8%	100,0%
À mes activités nautiques	22,6%	48,4%	22,6%	6,3%	100,0%

TABLEAU 3.1

À la réputation enviable que possède le Lac Sept-Îles

	Résidant à l'année	Résidant saisonnier	TOTAL
Très importante	67,7%	66,1%	66,9%
Assez importante	24,4%	28,3%	26,4%
Peu importante	5,5%	3,9%	4,7%
Pas du tout importante	2,4%	1,6%	2,0%
TOTAL	100,0%	100,0%	100,0%

**TABLEAU 3.2****À la valeur de ma propriété**

	Résidant à l'année	Résidant saisonnier	TOTAL
Très importante	60,0%	62,2%	61,1%
Assez importante	29,6%	29,9%	29,8%
Peu importante	8,8%	5,5%	7,1%
Pas du tout importante	1,6%	2,4%	2,0%
TOTAL	100,0%	100,0%	100,0%

**TABLEAU 3.3****À mes activités de baignade**

	Résidant à l'année	Résidant saisonnier	TOTAL
Très importante	56,6%	56,3%	56,5%
Assez importante	30,2%	34,1%	32,2%
Peu importante	11,6%	7,1%	9,4%
Pas du tout importante	1,6%	2,4%	2,0%
TOTAL	100,0%	100,0%	100,0%

**TABLEAU 3.4****À la qualité de mon eau potable**

	Résidant à l'année	Résidant saisonnier	TOTAL
Très importante	37,6%	47,5%	42,5%
Assez importante	30,4%	20,5%	25,5%
Peu importante	14,4%	18,9%	16,6%
Pas du tout importante	17,6%	13,1%	15,4%
TOTAL	100,0%	100,0%	100,0%

**TABLEAU 3.5****À la pratique de la pêche sportive**

	Résidant à l'année	Résidant saisonnier	TOTAL
Très importante	37,2%	39,3%	38,2%
Assez importante	35,5%	30,8%	33,2%
Peu importante	19,0%	20,5%	19,7%
Pas du tout importante	8,3%	9,4%	8,8%
TOTAL	100,0%	100,0%	100,0%

**TABLEAU 3.6****À mes activités nautiques (canot, kayak, ski nautique, wakeboard, voile, etc.)**

	Résidant à l'année	Résidant saisonnier	TOTAL
Très importante	24,6%	20,6%	22,6%
Assez importante	40,5%	56,3%	48,4%
Peu importante	28,6%	16,7%	22,6%
Pas du tout importante	6,3%	6,3%	6,3%
TOTAL	100,0%	100,0%	100,0%

4. **Au cours de la dernière année, avez-vous pris CONNAISSANCE DU PLAN D'ACTION EN ENVIRONNEMENT mis de l'avant par l'APLSI avec la collaboration de la municipalité et des RÉSULTATS DU BILAN DE SANTÉ du lac (Diagnose écologique sommaire – CAPSA)?**

**TABLEAU 4**

	Résidant à l'année	Résidant saisonnier	TOTAL
Oui par l'Alouette	29,0%	37,5%	32,7%
Oui par les médias	21,0%	24,9%	22,7%
Oui par le dépliant	29,0%	13,7%	22,4%
Oui par les sessions d'information	17,2%	16,7%	17,0%
Oui par le site internet de la Ville	3,1%	4,4%	3,7%
Oui mais j'en ai vaguement entendu parler	0,8%	2,0%	1,3%
Non J'ignorais qu'il existait	0,0%	0,7%	0,3%
Non Cela ne m'intéresse pas	0,0%	0,0%	0,0%
TOTAL	100,0%	100,0%	100,0%

5. **De façon générale, diriez-vous que CE PLAN D'ACTION EST ADÉQUAT pour protéger la qualité de l'environnement et des eaux du Lac Sept-Îles?**

**TABLEAU 5**

	Résidant à l'année	Résidant saisonnier	TOTAL
Oui mais il ne va pas assez loin	55,1%	54,0%	54,6%
Oui il est tout à fait adéquat	34,6%	39,5%	37,1%
Oui mais il va trop loin	4,7%	4,0%	4,4%
Non il ne changera rien	4,7%	0,8%	2,8%
Il me laisse indifférent	0,0%	1,6%	0,8%
J'ignorais l'existence	0,8%	0,0%	0,4%
TOTAL	100,0%	100,0%	100,0%

**6. Parmi les FACTEURS suivants, quels sont d'après vous CEUX QUI NUISENT PRÉSENTEMENT À LA QUALITÉ DES EAUX DU LAC de façon très importante, assez importante, peu importante ou pas du tout importante?**

**TABLEAU 6**

Ensemble des répondants	Très importante	Assez importante	Peu importante	Pas du tout	TOTAL
L'épandage d'engrais près des rives	84,8%	13,2%	2,0%	0,0%	100,0%
Le mauvais fonctionnement des instal. septiques	78,9%	17,6%	3,1%	0,4%	100,0%
L'utilisation de détersifs avec phosphate	76,2%	18,8%	4,3%	0,7%	100,0%
La vitesse des bateaux en eaux peu profondes	69,0%	20,2%	8,7%	2,1%	100,0%
Le déboisement des rives	67,5%	24,3%	6,7%	1,5%	100,0%
Le rejet de résidus végétaux dans le lac	63,9%	24,7%	10,6%	0,8%	100,0%
L'essence déversée dans le lac	60,5%	25,7%	12,3%	1,5%	100,0%
La fréquence de vidange des fosses	60,4%	29,8%	8,6%	1,2%	100,0%
Les vagues des bateaux à moteur	60,5%	25,4%	12,1%	2,0%	100,0%
La vitesse des bateaux à moteur	48,8%	29,0%	18,2%	4,0%	100,0%
Ne pas laver les bateaux avant leur mise à l'eau	46,6%	33,9%	16,7%	2,8%	100,0%
Le nombre de bateaux à moteur	42,5%	37,4%	18,1%	2,0%	100,0%
L'encombrement des affluents	38,2%	45,8%	12,2%	3,8%	100,0%
Le nombre d'habitations autour du lac	32,3%	40,6%	22,3%	4,8%	100,0%
Le mode d'entretien du réseau routier	25,0%	47,2%	25,8%	2,0%	100,0%
Le type de quais et de débarcadères	13,2%	42,0%	38,8%	6,0%	100,0%

**TABLEAU 6.1**

**g) L'épandage d'engrais chimique et biologique près des rives**

	Résidant à l'année	Résidant saisonnier	TOTAL
Très importante	81,7%	88,0%	84,8%
Assez importante	16,0%	10,4%	13,3%
Peu importante	2,3%	1,6%	2,0%
Pas du tout importante	0,0%	0,0%	0,0%
TOTAL	100,0%	100,0%	100,0%

**TABLEAU 6.2**

**d) Le mauvais fonctionnement des installations septiques**

	Résidant à l'année	Résidant saisonnier	TOTAL
Très importante	79,1%	78,6%	78,8%
Assez importante	17,8%	17,5%	17,6%
Peu importante	2,3%	4,0%	3,1%
Pas du tout importante	0,8%	0,0%	0,4%
TOTAL	100,0%	100,0%	100,0%

**TABLEAU 6.3****f) L'utilisation de produits de lessive et de nettoyage avec phosphate**

	Résidant à l'année	Résidant saisonnier	TOTAL
Très importante	73,1%	79,4%	76,2%
Assez importante	21,5%	15,9%	18,8%
Peu importante	3,8%	4,8%	4,3%
Pas du tout importante	1,5%	0,0%	0,8%
TOTAL	100,0%	100,0%	100,0%

**TABLEAU 6.4****l) La vitesse des bateaux en eaux peu profondes**

	Résidant à l'année	Résidant saisonnier	TOTAL
Très importante	72,1%	65,9%	69,0%
Assez importante	16,3%	24,4%	20,2%
Peu importante	9,3%	8,1%	8,7%
Pas du tout importante	2,3%	1,6%	2,0%
TOTAL	100,0%	100,0%	100,0%

**TABLEAU 6.5****b) Le déboisement des rives devant les résidences**

	Résidant à l'année	Résidant saisonnier	TOTAL
Très importante	64,1%	71,0%	67,5%
Assez importante	26,0%	22,6%	24,3%
Peu importante	7,6%	5,6%	6,7%
Pas du tout importante	2,3%	0,8%	1,6%
TOTAL	100,0%	100,0%	100,0%

**TABLEAU 6.6****h) Le rejet de résidus végétaux dans le lac (tonte de gazon, etc.)**

	Résidant à l'année	Résidant saisonnier	TOTAL
Très importante	66,2%	61,6%	63,9%
Assez importante	20,8%	28,8%	24,7%
Peu importante	12,3%	8,8%	10,6%
Pas du tout importante	0,8%	0,8%	0,8%
TOTAL	100,0%	100,0%	100,0%

**TABLEAU 6.7****e) La fréquence de la vidange des fosses septiques**

	Résident à l'année	Résident saisonnier	TOTAL
Très importante	58,6%	62,2%	60,4%
Assez importante	30,5%	29,1%	29,8%
Peu importante	8,6%	8,7%	8,6%
Pas du tout importante	2,3%	0,0%	1,2%
TOTAL	100,0%	100,0%	100,0%

**TABLEAU 6.8****p) L'essence déversée dans le lac lors du plein des réservoirs de bateaux**

	Résident à l'année	Résident saisonnier	TOTAL
Très importante	62,0%	58,9%	60,5%
Assez importante	23,3%	28,2%	25,7%
Peu importante	12,4%	12,1%	12,3%
Pas du tout importante	2,3%	0,8%	1,6%
TOTAL	100,0%	100,0%	100,0%

**TABLEAU 6.9****k) Les vagues des bateaux à moteurs**

	Résident à l'année	Résident saisonnier	TOTAL
Très importante	68,0%	52,5%	60,5%
Assez importante	21,1%	30,0%	25,4%
Peu importante	9,4%	15,0%	12,1%
Pas du tout importante	1,6%	2,5%	2,0%
TOTAL	100,0%	100,0%	100,0%

**TABLEAU 6.10****j) La vitesse des bateaux à moteur sur le lac**

	Résident à l'année	Résident saisonnier	TOTAL
Très importante	52,3%	45,2%	48,8%
Assez importante	28,9%	29,0%	29,0%
Peu importante	15,6%	21,0%	18,3%
Pas du tout importante	3,1%	4,8%	4,0%
TOTAL	100,0%	100,0%	100,0%

**TABLEAU 6.11****o) Le fait de ne pas laver les bateaux et les remorques avant leur mise à l'eau**

	Résident à l'année	Résident saisonnier	TOTAL
Très importante	45,0%	48,4%	46,6%
Assez importante	39,5%	27,9%	33,9%
Peu importante	12,4%	21,3%	16,7%
Pas du tout importante	3,1%	2,5%	2,8%
TOTAL	100,0%	100,0%	100,0%

**TABLEAU 6.12****i) Le nombre de bateaux à moteur**

	Résident à l'année	Résident saisonnier	TOTAL
Très importante	43,4%	41,6%	42,5%
Assez importante	34,1%	40,8%	37,4%
Peu importante	20,9%	15,2%	18,1%
Pas du tout importante	1,6%	2,4%	2,0%
TOTAL	100,0%	100,0%	100,0%

**TABLEAU 6.13****c) L'encombrement des affluents du lac**

	Résident à l'année	Résident saisonnier	TOTAL
Très importante	34,7%	42,1%	38,2%
Assez importante	47,6%	43,9%	45,8%
Peu importante	13,7%	10,5%	12,2%
Pas du tout importante	4,0%	3,5%	3,8%
TOTAL	100,0%	100,0%	100,0%

**TABLEAU 6.14****a) Le nombre d'habitations autour du lac**

	Résident à l'année	Résident saisonnier	TOTAL
Très importante	32,0%	32,5%	32,3%
Assez importante	42,2%	39,0%	40,6%
Peu importante	21,1%	23,6%	22,3%
Pas du tout importante	4,7%	4,9%	4,8%
TOTAL	100,0%	100,0%	100,0%

**TABLEAU 6.15****n) Le mode d'entretien du réseau routier et des fossés**

	Résident à l'année	Résident saisonnier	TOTAL
Très importante	24,2%	25,8%	25,0%
Assez importante	51,6%	42,7%	47,2%
Peu importante	22,7%	29,0%	25,8%
Pas du tout importante	1,6%	2,4%	2,0%
TOTAL	100,0%	100,0%	100,0%

**TABLEAU 6.16****m) Le type de quais et de débarcadères**

	Résident à l'année	Résident saisonnier	TOTAL
Très importante	11,7%	14,8%	13,2%
Assez importante	41,4%	42,6%	42,0%
Peu importante	41,4%	36,1%	38,8%
Pas du tout importante	5,5%	6,6%	6,0%
TOTAL	100,0%	100,0%	100,0%

7. Parmi les 16 facteurs cités plus haut, pourriez-vous nous **INDIQUER PAR ORDRE D'IMPORTANCE LES TROIS FACTEURS** qui contribuent le plus à la dégradation des eaux du lac.

**TABLEAU 7.1 : LE PREMIER EN IMPORTANCE**

	Résidant à l'année	Résidant saisonnier	TOTAL
D Mauvais fonctionnement/fosses	36,8%	37,8%	37,3%
B Déboisement des rives	25,6%	30,3%	28,0%
G Épandage d'engrais	5,1%	8,4%	6,8%
F Produits de lessive avec phosphate	5,1%	4,2%	4,7%
I Nombre de bateaux à moteur	5,1%	4,2%	4,7%
E Fréquence de vidange des fosses	5,1%	1,7%	3,4%
K Vagues des bateaux à moteur	4,3%	3,4%	3,8%
L Vitesse en eaux peu profondes	3,4%	2,5%	3,0%
A Nombre d'habitations	0,9%	4,2%	2,5%
P Essence déversée dans le lac	1,7%	2,5%	2,1%
C Encombrement des affluents	4,3%	0,0%	2,1%
O Ne pas laver bateaux avant mise à l'eau	0,9%	0,8%	0,8%
J Vitesse des bateaux à moteur	0,9%	0,0%	0,4%
N Mode d'entretien du réseau routier	0,9%	0,0%	0,4%
H Rejet de résidus végétaux dans le lac	0,0%	0,0%	0,0%
M Type de quais et débarcadères	0,0%	0,0%	0,0%
TOTAL	100,0%	100,0%	100,0%

**TABLEAU 7.2 : LE DEUXIÈME EN IMPORTANCE**

	Résidant à l'année	Résidant saisonnier	TOTAL
D Mauvais fonctionnement/fosses	21,6%	23,5%	22,6%
B Déboisement des rives	12,1%	16,8%	14,5%
F Produits de lessive avec phosphate	11,2%	16,8%	14,0%
G Épandage d'engrais	16,4%	9,2%	12,8%
E Fréquence de vidange des fosses	5,2%	10,9%	8,1%
K Vagues des bateaux à moteur	12,9%	0,8%	6,8%
I Nombre de bateaux à moteur	6,9%	3,4%	5,1%
L Vitesse en eaux peu profondes	7,8%	1,7%	4,7%
H Rejet de résidus végétaux dans le lac	0,0%	5,0%	2,6%
A Nombre d'habitations	0,9%	3,4%	2,1%
C Encombrement des affluents	0,9%	2,5%	1,7%
J Vitesse des bateaux à moteur	0,9%	2,5%	1,7%
P Essence déversée dans le lac	2,6%	0,8%	1,7%
O Ne pas laver bateaux avant mise à l'eau	0,0%	1,7%	0,9%
N Mode d'entretien du réseau routier	0,0%	0,8%	0,4%
M Type de quais et débarcadères	0,9%	0,0%	0,4%
TOTAL	100,0%	100,0%	100,0%

**TABLEAU 7.3 : LE TROISIÈME EN IMPORTANCE**

	Résidant à l'année	Résidant saisonnier	TOTAL
G Épandage d'engrais	18,8%	22,6%	20,9%
F Produits de lessive avec phosphate	10,3%	23,4%	17,3%
K Vagues des bateaux à moteur	16,2%	7,3%	11,4%
D Mauvais fonctionnement/fosses	7,7%	8,0%	7,9%
L Vitesse en eaux peu profondes	7,7%	7,3%	7,5%
B Déboisement des rives	7,7%	5,1%	6,3%
E Fréquence de vidange des fosses	3,4%	7,3%	5,5%
I Nombre de bateaux à moteur	8,5%	3,6%	5,9%
H Rejet de résidus végétaux dans le lac	6,0%	2,2%	3,9%
O Ne pas laver bateaux avant mise à l'eau	3,4%	2,9%	3,1%
P Essence déversée dans le lac	1,7%	3,6%	2,8%
J Vitesse des bateaux à moteur	3,4%	2,2%	2,8%
A Nombre d'habitations	3,4%	0,7%	2,0%
C Encombrement des affluents	0,9%	2,2%	1,6%
N Mode d'entretien du réseau routier	0,9%	1,5%	1,2%
M Type de quais et débarcadères	0,0%	0,0%	0,0%
TOTAL	100,0%	100,0%	100,0%

8. Personnellement, AVEZ-VOUS VOUS MÊME APPLIQUÉ RÉCEMMENT CERTAINES DE CES MESURES prévues au plan d'action ou avez-vous l'intention de les appliquer dans un futur rapproché?

**TABLEAU 8.1 : Ensemble des répondants**

	Oui Je l'ai fait récemment	Oui Dans futur rapproché	Non Ce n'est pas nécessaire	TOTAL
Reboisement de la rive	59,6%	19,2%	21,2%	100,0%
Vidange de la fosse	83,5%	13,6%	2,9%	100,0%
Produits sans phosphate	87,1%	12,1%	0,9%	100,0%
Non engrais et pesticides	91,1%	5,2%	3,6%	100,0%
Non circulation en eaux peu profondes	79,6%	8,5%	11,9%	100,0%
Éviter les vagues près des rives	81,8%	7,4%	10,8%	100,0%

**TABLEAU 8.2 : Résidants à l'année**

	Oui Je l'ai fait récemment	Oui Dans futur rapproché	Non Ce n'est pas nécessaire	TOTAL
Reboisement de la rive	60,0%	19,2%	20,8%	100,0%
Vidange de la fosse	92,5%	5,8%	1,7%	100,0%
Produits sans phosphate	86,0%	14,0%	0,0%	100,0%
Non engrais et pesticides	90,5%	6,3%	3,2%	100,0%
Non circulation en eaux peu profondes	80,2%	6,6%	13,2%	100,0%
Éviter les vagues près des rives	81,7%	5,8%	12,5%	100,0%

**TABLEAU 8.3 : Résidants saisonniers**

	Oui Je l'ai fait récemment	Oui Dans futur rapproché	Non Ce n'est pas nécessaire	TOTAL
Reboisement de la rive	59,2%	19,2%	21,6%	100,0%
Vidange de la fosse	74,8%	21,1%	4,1%	100,0%
Produits sans phosphate	88,1%	10,2%	1,7%	100,0%
Non engrais et pesticides	91,8%	4,1%	4,1%	100,0%
Non circulation en eaux peu profondes	78,9%	10,5%	10,5%	100,0%
Éviter les vagues près des rives	82,0%	9,0%	9,0%	100,0%

9. De façon générale, PENSEZ-VOUS QU'IL EST PRÉFÉRABLE? :

**TABLEAU 9**

	Résidant à l'année	Résidant saisonnier	TOTAL
De laisser à chaque résidant libre d'appliquer les mesures qui assureraient la protection de l'environnement et la qualité des eaux du lac	19,2%	16,7%	18,0%
Que la municipalité adopte des mesures et des règlements qui obligerait tous les résidants à appliquer les solutions	80,8%	83,3%	82,0%

**10. Pour chacune des mesures suivantes, pensez-vous qu'il EST PRÉFÉRABLE DE LAISSER LIBRE CHAQUE RÉSIDANT de les appliquer OU D'ADOPTER UN RÈGLEMENT MUNICIPAL qui en assurerait l'application ?:**

**TABLEAU 10.1 : Ensemble des répondants**

	Laisser Libre chaque Résident	Adopter Un règlement Municipal	TOTAL
La conformité aux normes des installations septiques	7,5%	92,5%	100,0%
L'utilisation d'engrais et de pesticides	15,0%	85,0%	100,0%
La vidange périodique des fosses septiques	23,2%	76,8%	100,0%
La circulation près des rives et en eaux peu profondes	27,6%	72,4%	100,0%
La vitesse des embarcations à moteur	41,5%	58,5%	100,0%
Le type de quais et d'abris à bateaux	42,5%	57,5%	100,0%
Le type d'embarcations à moteur	42,7%	57,3%	100,0%
La renaturalisation des rives devant chaque résidence	45,5%	54,5%	100,0%

**TABLEAU 10.2 Résidents à l'année**

	Laisser Libre chaque Résident	Adopter Un règlement Municipal	TOTAL
La conformité aux normes des installations septiques	7,7%	92,3%	100,0%
L'utilisation d'engrais et de pesticides	12,0%	88,0%	100,0%
La vidange périodique des fosses septiques	24,2%	75,8%	100,0%
La circulation près des rives et en eaux peu profondes	27,3%	72,7%	100,0%
La vitesse des embarcations à moteur	39,4%	60,6%	100,0%
Le type de quais et d'abris à bateaux	43,4%	56,6%	100,0%
Le type d'embarcations à moteur	39,7%	60,3%	100,0%
La renaturalisation des rives devant chaque résidence	46,0%	54,0%	100,0%

**TABLEAU 10.3 : Résidents saisonniers**

	Laisser Libre chaque Résident	Adopter Un règlement Municipal	TOTAL
La conformité aux normes des installations septiques	7,3%	92,7%	100,0%
L'utilisation d'engrais et de pesticides	17,8%	82,2%	100,0%
La vidange périodique des fosses septiques	22,2%	77,8%	100,0%
La circulation près des rives et en eaux peu profondes	27,9%	72,1%	100,0%
La vitesse des embarcations à moteur	43,8%	56,2%	100,0%
Le type de quais et d'abris à bateaux	41,6%	58,4%	100,0%
Le type d'embarcations à moteur	45,8%	54,2%	100,0%
La renaturalisation des rives devant chaque résidence	44,9%	55,1%	100,0%

11. Présentement, il existe certains règlements municipaux qui visent à assurer la protection de l'environnement et la qualité des eaux du lac. Pensez-vous que la VILLE EST TROP SÉVÈRE, JUSTE ASSEZ SÉVÈRE, PAS ASSEZ SÉVÈRE OU PAS SÉVÈRE DU TOUT dans leur application?

**TABLEAU 11 : Ensemble des répondants**

	Trop sévère	Juste assez sévère	Pas assez sévère	Pas du Tout sévère	TOTAL
L'utilisation d'engrais et de pesticides	0,8%	25,7%	42,2%	31,3%	100,0%
Le déboisement sur les terrains/bassins versants	3,8%	35,9%	40,5%	19,8%	100,0%
Le respect des milieux humides	1,7%	43,2%	35,0%	20,1%	100,0%
La renaturation des rives	6,1%	48,4%	27,9%	17,6%	100,0%
La conformité aux normes des inst. septiques	2,0%	49,4%	33,6%	15,0%	100,0%
Le respect du plan d'urbanisme	9,8%	53,1%	23,2%	13,8%	100,0%
Le type de quais et d'abris à bateaux	12,7%	57,8%	18,9%	10,6%	100,0%

**TABLEAU 11.1**

**L'utilisation d'engrais et de pesticides**

	Résidant à l'année	Résidant saisonnier	TOTAL
Trop sévère	1,6%	0,0%	0,8%
Juste assez sévère	25,2%	26,2%	25,7%
Pas assez sévère	43,3%	41,0%	42,2%
Pas sévère du tout	29,9%	32,8%	31,3%
TOTAL	100,0%	100,0%	100,0%

**TABLEAU 11.2**

**Le déboisement sur les terrains versants**

	Résidant à l'année	Résidant saisonnier	TOTAL
Trop sévère	4,9%	2,6%	3,8%
Juste assez sévère	36,1%	35,7%	35,9%
Pas assez sévère	39,3%	41,7%	40,5%
Pas sévère du tout	19,7%	20,0%	19,8%
TOTAL	100,0%	100,0%	100,0%

**TABLEAU 11.3**

**Le respect des milieux humides**

	Résidant à l'année	Résidant saisonnier	TOTAL
Trop sévère	1,7%	1,8%	1,7%
Juste assez sévère	40,8%	45,6%	43,2%
Pas assez sévère	38,3%	31,6%	35,0%
Pas sévère du tout	19,2%	21,1%	20,1%
TOTAL	100,0%	100,0%	100,0%

**TABLEAU 11.4****La renaturalisation des rives**

	Résident à l'année	Résident saisonnier	TOTAL
Trop sévère	8,9%	3,3%	6,1%
Juste assez sévère	46,3%	50,4%	48,4%
Pas assez sévère	30,9%	24,8%	27,9%
Pas sévère du tout	13,8%	21,5%	17,6%
TOTAL	100,0%	100,0%	100,0%

**TABLEAU 11.5****La conformité aux normes des installations septiques**

	Résident à l'année	Résident saisonnier	TOTAL
Trop sévère	3,2%	0,8%	2,0%
Juste assez sévère	46,8%	52,1%	49,4%
Pas assez sévère	31,7%	35,5%	33,6%
Pas sévère du tout	18,3%	11,6%	15,0%
TOTAL	100,0%	100,0%	100,0%

**TABLEAU 11.6****Le respect du plan d'urbanisme**

	Résident à l'année	Résident saisonnier	TOTAL
Trop sévère	8,7%	10,1%	9,3%
Juste assez sévère	58,3%	47,1%	52,8%
Pas assez sévère	21,3%	24,4%	22,8%
Pas sévère du tout	11,8%	18,5%	15,0%
TOTAL	100,0%	100,0%	100,0%

**TABLEAU 11.7****Le type de quais et d'abris à bateaux**

	Résident à l'année	Résident saisonnier	TOTAL
Trop sévère	15,0%	10,3%	12,7%
Juste assez sévère	58,3%	57,3%	57,8%
Pas assez sévère	17,3%	20,5%	18,9%
Pas sévère du tout	9,4%	12,0%	10,7%
TOTAL	100,0%	100,0%	100,0%

**12. Pourriez vous nous dire si vous êtes fortement d'accord, assez d'accord, peu d'accord ou pas du tout d'accord avec les affirmations suivantes :**

**TABLEAU 12.1 Ensemble des répondants**

	Fortement d'accord	Assez d'accord	Peu d'accord	Pas du tout	TOTAL
L'APLSI a un rôle important à jouer	69,7%	26,4%	2,4%	1,5%	100,0%
La Ville devrait vérifier l'efficacité de l'ins. septique	62,8%	32,8%	3,6%	0,8%	100,0%
Laver les embarcations avant leur mise à l'eau	62,2%	28,7%	6,3%	2,8%	100,0%
Un seul endroit pour la mise à l'eau	61,4%	24,4%	8,1%	6,1%	100,0%
Un règlement pour les bateaux et limite de vitesses	55,5%	29,7%	9,7%	5,1%	100,0%
La SQ devrait être chargée des règlements	48,8%	28,1%	11,4%	11,7%	100,0%
Un règlement obligeant à renaturaliser	45,3%	32,7%	13,4%	8,6%	100,0%
Encourager l'utilisation des moteurs électriques	44,3%	27,8%	16,9%	11,0%	100,0%
Limiter le nombre de forces des bateaux	44,0%	28,4%	13,6%	14,0%	100,0%
La ville devrait se charger de vidanger les fosses	42,9%	24,4%	15,8%	16,9%	100,0%
J'entends consacrer de l'argent à l'amélioration	24,6%	57,0%	10,2%	8,2%	100,0%
Je souhaite avoir des conseils pour renaturaliser	21,7%	38,2%	22,1%	18,0%	100,0%

**TABLEAU 12.2**

**L'APLSI a un rôle important à jouer dans la protection de la qualité de l'environnement et des eaux du Lac Sept-Îles**

	Résident à l'année	Résident saisonnier	TOTAL
Fortement d'accord	68,2%	71,2%	69,7%
Assez d'accord	27,1%	25,6%	26,4%
Peu d'accord	3,1%	1,6%	2,4%
Pas du tout d'accord	1,6%	1,6%	1,6%
TOTAL	100,0%	100,0%	100,0%

**TABLEAU 12.3****La Ville devrait vérifier l'efficacité de l'installation septique de chaque résidence**

	Résident à l'année	Résident saisonnier	TOTAL
Fortement d'accord	65,6%	60,0%	62,8%
Assez d'accord	29,7%	36,0%	32,8%
Peu d'accord	3,9%	3,2%	3,6%
Pas du tout d'accord	0,8%	0,8%	0,8%
TOTAL	100,0%	100,0%	100,0%

**TABLEAU 12.4****Il ne devrait y avoir qu'un seul endroit contrôlé par l'APLSI ou par la Ville pour mettre à l'eau une embarcation à moteur sur le lac**

	Résident à l'année	Résident saisonnier	TOTAL
Fortement d'accord	66,9%	56,0%	61,4%
Assez d'accord	21,5%	27,2%	24,4%
Peu d'accord	7,4%	8,8%	8,1%
Pas du tout d'accord	4,1%	8,0%	6,1%
TOTAL	100,0%	100,0%	100,0%

**TABLEAU 12.5****Il est important qu'avant leur mise à l'eau les embarcations et les remorques soient lavées en évitant que les eaux de lavage se retrouvent dans le lac**

	Résident à l'année	Résident saisonnier	TOTAL
Fortement d'accord	66,4%	57,9%	62,2%
Assez d'accord	28,9%	28,6%	28,7%
Peu d'accord	3,1%	9,5%	6,3%
Pas du tout d'accord	1,6%	4,0%	2,8%
TOTAL	100,0%	100,0%	100,0%

**TABLEAU 12.6****La municipalité devrait adopter un règlement (pour les conducteurs d'embarcations motorisées) avec des limites de vitesses dans certaines zones pour protéger la qualité des eaux du lac**

	Résident à l'année	Résident saisonnier	TOTAL
Fortement d'accord	58,1%	52,8%	55,5%
Assez d'accord	25,6%	33,9%	29,7%
Peu d'accord	10,9%	8,7%	9,8%
Pas du tout d'accord	5,4%	4,7%	5,1%
TOTAL	100,0%	100,0%	100,0%

**TABLEAU 12.7**

**La Sûreté du Québec devrait être chargée d'appliquer des règlements sur les limites de vitesse sur le lac et sur la circulation en eaux peu profondes**

	Résident à l'année	Résident saisonnier	TOTAL
Fortement d'accord	50,8%	46,8%	48,8%
Assez d'accord	26,9%	29,4%	28,1%
Peu d'accord	10,0%	12,7%	11,3%
Pas du tout d'accord	12,3%	11,1%	11,7%
TOTAL	100,0%	100,0%	100,0%

**TABLEAU 12.8**

**Un règlement municipal devrait obliger tous les propriétaires en bordure du lac à renaturaliser la bande riveraine (selon les règles en vigueur).**

	Résident à l'année	Résident saisonnier	TOTAL
Fortement d'accord	44,2%	46,4%	45,3%
Assez d'accord	31,0%	34,4%	32,7%
Peu d'accord	15,5%	11,2%	13,4%
Pas du tout d'accord	9,3%	8,0%	8,7%
TOTAL	100,0%	100,0%	100,0%

**TABLEAU 12.9**

**L'utilisation des moteurs électriques pour les embarcations devrait être encouragée**

	Résident à l'année	Résident saisonnier	TOTAL
Fortement d'accord	46,1%	42,5%	44,3%
Assez d'accord	29,7%	26,0%	27,8%
Peu d'accord	13,3%	20,5%	16,9%
Pas du tout d'accord	10,9%	11,0%	11,0%
TOTAL	100,0%	100,0%	100,0%

**TABLEAU 12.10**

**La capacité (nombre de forces) des moteurs à essence des bateaux devrait être limitée**

	Résident à l'année	Résident saisonnier	TOTAL
Fortement d'accord	48,5%	39,4%	44,0%
Assez d'accord	24,6%	32,3%	28,4%
Peu d'accord	12,3%	15,0%	13,6%
Pas du tout d'accord	14,6%	13,4%	14,0%
TOTAL	100,0%	100,0%	100,0%

**TABLEAU 12.11**

**La Ville de Saint-Raymond devrait se charger de la vidange des fosses septiques au Lac Sept-Îles comme elle le fait pour les ordures ménagères**

	Résident à l'année	Résident saisonnier	TOTAL
Fortement d'accord	43,5%	42,3%	42,9%
Assez d'accord	23,7%	25,2%	24,4%
Peu d'accord	14,5%	17,1%	15,7%
Pas du tout d'accord	18,3%	15,4%	16,9%
TOTAL	100,0%	100,0%	100,0%

**TABLEAU 12.12**

**J'entends consacrer de l'argent à l'amélioration environnementale de ma propriété**

	Résident à l'année	Résident saisonnier	TOTAL
Fortement d'accord	25,0%	24,2%	24,6%
Assez d'accord	55,6%	58,3%	57,0%
Peu d'accord	8,1%	12,5%	10,2%
Pas du tout d'accord	11,3%	5,0%	8,2%
TOTAL	100,0%	100,0%	100,0%

**TABLEAU 12.13**

**Je souhaite avoir les conseils d'experts pour m'aider à renaturaliser la rive située sur ma propriété**

	Résident à l'année	Résident saisonnier	TOTAL
Fortement d'accord	24,8%	18,5%	21,7%
Assez d'accord	39,2%	37,0%	38,1%
Peu d'accord	16,8%	27,7%	22,1%
Pas du tout d'accord	19,2%	16,8%	18,0%
TOTAL	100,0%	100,0%	100,0%

## 13—Votre résidence du lac Sept-îles est-elle ?

TABLEAU 13

Une résidence que vous habitez à l'année	132	49,3%
Une résidence secondaire	136	50,7%
TOTAL	268	100,0%

## 14- Votre résidence est-elle située sur la rive du lac?

TABLEAU 14

	Oui	Non	TOTAL	Oui	Non	TOTAL
Résidant à l'année	117	15	132	88,6%	11,4%	100,0%
Résidant saisonnier	111	25	136	81,6%	18,4%	100,0%
TOTAL	228	40	268	85,1%	14,9%	100,0%

## 18- Dans quelle catégorie d'âge vous situez-vous?

TABLEAU 15

	Résidant à l'année	Résidant saisonnier	TOTAL	Résidant à l'année	Résidant saisonnier	TOTAL
Moins de 30 ans	1	1	2	0,8%	0,7%	0,8%
30-39 ans	10	5	15	8,0%	3,7%	5,7%
40-49 ans	13	33	46	10,4%	24,3%	17,6%
50-59 ans	48	37	85	38,4%	27,2%	32,6%
60-69 ans	42	36	78	33,6%	26,5%	29,9%
70 ans et plus	11	24	35	8,8%	17,6%	13,4%
TOTAL	125	136	261	100,0%	100,0%	100,0%
ÂGE MOYEN				56.2ans	56.7 ans	56.5 ans

## 19- Êtes-vous?

TABLEAU 16

	Résidant à l'année	Résidant saisonnier	TOTAL	Résidant à l'année	Résidant saisonnier	TOTAL
Sur le marché du travail	68	80	148	52,3%	59,7%	56,1%
À la retraite	62	54	116	47,7%	40,3%	43,9%
Autre	0	0	0	0,0%	0,0%	0,0%
TOTAL	130	134	264	100,0%	100,0%	100,0%

## 16- Possédez-vous une embarcation à moteur?

TABLEAU 17

	Résidant à l'année	Résidant saisonnier	TOTAL	Résidant à l'année	Résidant saisonnier	TOTAL
Une embarcation	77	74	151	60,2%	55,2%	57,6%
Plus d'une embarcation	32	42	74	25,0%	31,3%	28,2%
Pas d'embarcation	19	18	37	14,8%	13,4%	14,1%
TOTAL	128	134	262	100,0%	100,0%	100,0%

**17 Si oui, le moteur de votre embarcation est-il?**

**TABLEAU 18**

	Résidant à l'année	Résidant saisonnier	TOTAL	Résidant à l'année	Résidant saisonnier	TOTAL
Un moteur à quatre temps	70	75	145	63,1%	57,3%	59,9%
Un moteur à deux temps	40	50	90	36,0%	38,2%	37,2%
Un moteur électrique	1	6	7	0,9%	4,6%	2,9%
TOTAL	111	131	242	100,0%	100,0%	100,0%

**15- Pourriez-vous nous indiquer, parmi les raisons suivantes, les trois raisons principales qui vous ont incité à posséder une propriété au Lac Sept-Îles en inscrivant dans la case appropriée la lettre qui correspond le mieux à votre situation.**

**TABLEAU 19.1 : PREMIÈRE RAISON**

	Résidant à l'année	Résidant saisonnier	TOTAL
Vivre dans un milieu naturel	38,3%	42,2%	40,3%
Environnement tranquille	23,4%	16,3%	19,8%
Faire des activités nautiques	13,3%	23,7%	18,6%
Quitter la ville à ma retraite	7,8%	5,2%	6,5%
J'ai hérité de ma résidence	7,0%	7,4%	7,2%
Je demeure depuis toujours au lac	4,7%	1,5%	3,0%
Faire des activités de plein air	2,3%	0,7%	1,5%
Résider à proximité de ma famille	1,6%	0,7%	1,1%
Résider à proximité de mon travail	1,6%	0,0%	0,8%
Faire un investissement rentable	0,0%	2,2%	1,1%
TOTAL	100,0%	100,0%	100,0%

**TABLEAU 19.2 : DEUXIÈME RAISON**

	Résidant à l'année	Résidant saisonnier	TOTAL
Environnement tranquille	23,6%	34,9%	29,4%
Faire des activités nautiques	18,7%	24,8%	21,8%
Vivre dans un milieu naturel	23,6%	16,3%	19,8%
Faire des activités de plein air	11,4%	15,5%	13,5%
Quitter la ville à ma retraite	9,8%	3,1%	6,3%
Je demeure depuis toujours au lac	4,9%	1,6%	3,2%
Résider à proximité de ma famille	3,3%	1,6%	2,4%
Faire un investissement rentable	2,4%	0,8%	1,6%
Résider à proximité de mon travail	1,6%	0,8%	1,2%
J'ai hérité de ma résidence	0,8%	0,8%	0,8%
TOTAL	100,0%	100,0%	100,0%

**TABLEAU 19.3 : TROISIÈME RAISON**

	Résidant à l'année	Résidant saisonnier	TOTAL
Faire des activités de plein air	29,2%	27,0%	28,0%
Faire des activités nautiques	15,0%	20,6%	18,0%
Environnement tranquille	15,9%	11,1%	13,4%
Vivre dans un milieu naturel	11,5%	14,3%	13,0%
Quitter la ville à ma retraite	16,8%	7,9%	12,1%
Faire un investissement rentable	2,7%	11,9%	7,5%
Résider à proximité de ma famille	6,2%	1,6%	3,8%
Je demeure depuis toujours au lac	1,8%	2,4%	2,1%
J'ai hérité de ma résidence	0,9%	2,4%	1,7%
Résider à proximité de mon travail	0,0%	0,8%	0,4%
TOTAL	100,0%	100,0%	100,0%

**TABLEAU 20**  
**Évolution du nombre de résidences permanentes**  
**au cours des dix dernières années (\*)**

	Nombre de résidences à l'année	Pourcentage de résidences à l'année
1997	136	32,4%
1998	145	34,5%
1999	147	35,0%
2000	154	36,7%
2001	157	37,4%
2002	178	42,4%
2003	180	42,9%
2004	188	44,8%
2005	196	46,7%
2006	202	48,1%
2007	205	48,9%

(\*) Ces données ne proviennent pas du questionnaire de consultation. Elles ont été établies par monsieur Jacques-A. Bilodeau à partir des adresses de résidence permanente de tous les propriétaires du lac Sept-Îles.

Les pourcentages sont établis en tenant compte d'un total de 420 résidences, ce qui exclut les terrains vacants.

**RAPPORT DE LA CONSULTATION  
DES PROPRIÉTAIRES DU LAC SEPT-ÎLES  
SUR LE PLAN D'ACTION EN ENVIRONNEMENT**

**ANNEXE 2**

**QUESTIONNAIRE UTILISÉ  
LORS DE LA CONSULTATION**



**ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES  
DU LAC SEPT-ÎLES INC.**  
3309, Chemin du lac Sept-Îles  
Saint-Raymond, Q.C. G3L 2S3

## **CONSULTATION**

### **SUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DES EAUX DU LAC SEPT-ÎLES**

## **QUESTIONNAIRE**

### **CONSIGNES**

Merci de nous aider à faire des choix éclairés en répondant à ce questionnaire.

Y répondre ne vous prendra que quelques minutes puisqu'il s'agit uniquement de cocher la réponse de votre choix.

SVP, ne cochez **qu'une seule réponse** par question ou affirmation, à moins d'avis contraire.

Nous vous invitons à utiliser la **dernière section** du questionnaire pour formuler vos commentaires pour compléter vos réponses ou faire des suggestions qui nous seraient utiles.

**Vos réponses demeureront confidentielles.** Nous ne vous demandons pas de vous identifier. Les questions sur votre situation personnelle permettront uniquement d'obtenir des résultats qui tiennent compte des caractéristiques des répondants.

SVP, nous retourner le questionnaire complété en utilisant l'enveloppe pré-affranchie jointe.

- 1. Selon vous, au cours des 10 dernières années, LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT ET DES EAUX du Lac Sept-Îles s'est elle? :**

Grandement améliorée  Légèrement améliorée  Est restée la même  Légèrement détériorée  Grandement détériorée

- 2. À l'automne 2007, et encore à l'automne 2008, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs a confirmé la présence de fleurs de cyanobactérie (algues bleues) dans le Lac Sept-Îles. CETTE SITUATION VOUS INQUIÈTE-T-ELLE DE FAÇON très importante, assez importante, peu importante ou pas du tout?**

Très importante  Assez importante  Peu importante  Pas du tout importante

3. Personnellement, PENSEZ-VOUS QUE CETTE SITUATION PEUT NUIRE, de façon très importante, assez importante, peu importante ou pas du tout importante?

	Très importante	Assez importante	Peu importante	Pas du tout
À mes activités de baignade	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
À mes activités nautiques (canot, kayak, ski nautique, wakeboard, voile, etc.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
À la pratique de la pêche sportive	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
À la qualité de mon eau potable	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
À la valeur de ma propriété	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
À la réputation enviable que possède le Lac Sept-Îles	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

4. Au cours de la dernière année, avez-vous pris CONNAISSANCE DU PLAN D'ACTION EN ENVIRONNEMENT mis de l'avant par l'APLSI avec la collaboration de la municipalité et des RÉSULTATS DU BILAN DE SANTÉ du lac (Diagnose écologique sommaire – CAPSA)?

*Cochez plus d'une réponse s'il y a lieu*

<b>Oui</b> en lisant des articles dans l'Alouette	<input type="checkbox"/>	<b>Oui</b> en lisant le dépliant qui a été distribué	<input type="checkbox"/>
<b>Oui</b> par les sessions d'information auxquelles j'ai assisté	<input type="checkbox"/>	<b>Oui</b> par les médias d'information CJSR, Le Martinet, Le Courrier de Portneuf, etc.	<input type="checkbox"/>
<b>Oui</b> , en consultant le site Internet de la Ville de Saint-Raymond	<input type="checkbox"/>	<b>Oui</b> , mais j'en ai vaguement entendu parler	<input type="checkbox"/>
<b>Oui</b> par d'autres sources <i>SVP préciser les autres sources</i>	<input type="checkbox"/>	<b>Non</b> , je ne savais pas qu'il existait un plan d'action	<input type="checkbox"/>
		<b>Non</b> , cela ne m'intéresse pas	<input type="checkbox"/>

5. De façon générale, diriez-vous que CE PLAN D'ACTION EST ADÉQUAT pour protéger la qualité de l'environnement et des eaux du Lac Sept-Îles?

<b>Oui</b> il est tout à fait adéquat	<input type="checkbox"/>	<b>Non</b> ce programme ne changera rien à la qualité des eaux du lac	<input type="checkbox"/>
<b>Oui</b> mais il ne va pas assez loin dans les mesures à prendre	<input type="checkbox"/>	Ce plan d'action me laisse indifférent	<input type="checkbox"/>
<b>Oui</b> mais il va trop loin dans les mesures à prendre	<input type="checkbox"/>	Je ne savais pas qu'il existait un plan d'action	<input type="checkbox"/>

**6. Parmi les FACTEURS suivants, quels sont d'après vous CEUX QUI NUISENT PRÉSENTEMENT À LA QUALITÉ DES EAUX DU LAC de façon très importante, assez importante, peu importante ou pas du tout importante?**

*SVP. Répondre à chacune des questions identifiées par une lettre*

	Très importante	Assez importante	Peu importante	Pas du tout		Très impor-tante	Assez impor-tante	Peu impor-tante	Pas du tout
a) Le nombre d'habitations autour du lac	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	i) Le nombre de bateaux à moteur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
b) Le déboisement des rives devant les résidences	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	j) La vitesse des bateaux à moteur sur le lac	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
c) L'encombrement des affluents du lac	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	k) Les vagues des bateaux à moteurs	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
d) Le mauvais fonctionnement des installations septiques	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	l) La vitesse des bateaux en eaux peu profondes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
e) La fréquence de la vidange des fosses septiques	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	m) Le type de quais et de débarcadères	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
f) L'utilisation de produits de lessive et de nettoyage avec phosphate	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	n) Le mode d'entretien du réseau routier et des fossés;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
g) L'épandage d'engrais chimique et biologique près des rives	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	o) Le fait de ne pas laver les bateaux et les remorques avant la mise à l'eau	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
h) Le rejet de résidus végétaux dans le lac (tonte de gazon, etc.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	p) L'essence déversée dans le lac lors du plein des réservoirs de bateaux	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

**7. Parmi les 16 facteurs cités plus haut, pourriez-vous nous INDiquer PAR ORDRE D'IMPORTANCE LES TROIS FACTEURS qui contribuent le plus à la dégradation des eaux du lac.**

*Inscrivez la lettre correspondant au facteur choisi dans la case appropriée*

Premier en importance	<input type="checkbox"/>	Deuxième en importance	<input type="checkbox"/>	Troisième en importance	<input type="checkbox"/>
-----------------------	--------------------------	------------------------	--------------------------	-------------------------	--------------------------

**AUTRE FACTEUR NON MENTIONNÉ** \_\_\_\_\_

**8. Personnellement, AVEZ-VOUS VOUS MÊME APPLIQUÉ RÉCEMMENT CERTAINES DE CES MESURES prévues au plan d'action ou avez-vous l'intention de les appliquer dans un futur rapproché?**

	Oui, je l'ai fait récemment	Oui, j'ai l'intention de le faire dans un futur rapproché	Non, ce n'est pas nécessaire
La renaturalisation de la rive de ma propriété avec des espèces arbustes appropriés	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
La vidange périodique de ma fosse septique selon la réglementation en vigueur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
L'utilisation de produits de lessive et de nettoyage sans phosphates ni phosphore	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
La non utilisation d'engrais chimique et biologique ou de pesticide	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Réduire la vitesse de mon embarcation là où les eaux sont peu profondes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Éviter de faire de grosses vagues en circulant près des rives	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

**9. De façon générale, PENSEZ-VOUS QU'IL EST PRÉFÉRABLE? :**

- De laisser à chaque résidant libre d'appliquer les mesures qui assureraient la protection de l'environnement et la qualité des eaux du lac
- Que la municipalité, pour des raisons d'équité et d'efficacité, adopte des mesures et des règlements qui obligerait tous les résidants à appliquer les solutions qui assureraient la protection de l'environnement et la qualité des eaux du lac.

**10. Pour chacune des mesures suivantes, pensez-vous qu'il EST PRÉFÉRABLE DE LAISSER LIBRE CHAQUE RÉSIDANT de les appliquer OU D'ADOPTER UN RÈGLEMENT MUNICIPAL qui en assurerait l'application ?:**

	Laisser chaque résidant libre	Adopter et appliquer un règlement municipal
La conformité aux normes des installations septiques	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
La vidange périodique des fosses septiques	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
La renaturalisation des rives avec des arbustes devant chaque résidence	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
L'utilisation d'engrais chimiques et biologiques et de pesticides	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
La vitesse des embarcations à moteur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le type d'embarcations à moteur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
La circulation des embarcations à moteur près des rives et dans les zones peu profondes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le type de quais et d'abris à bateaux	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

**11. Présentement, il existe certains règlements municipaux qui visent à assurer t la protection de l'environnement et la qualité des eaux du lac. Pensez-vous que la VILLE EST TROP SÉVÈRE, JUSTE ASSEZ SÉVÈRE, PAS ASSEZ SÉVÈRE OU PAS SÉVÈRE DU TOUT dans leur application?**

	Trop sévère	Juste assez sévère	Pas assez sévère	Pas sévère du tout
La conformité aux normes des installations septiques selon le Q2-r.8	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
La conservation de la végétation en bordure du lac selon le règlement en vigueur (10 m ou 15 m selon la pente )	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
L'utilisation d'engrais et de pesticides	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le type de quais et d'abris à bateaux	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le respect des milieux humides	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le respect du plan d'urbanisme pour les permis de construction et la localisation des bâtiments sur les terrains en bordure du lac	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le déboisement sur les terrains situés dans le bassin versant du Lac Sept-Îles	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

12. Pourriez vous nous dire si vous êtes fortement d'accord, assez d'accord, peu d'accord ou pas du tout d'accord avec les affirmations suivantes :

	Fortement d'accord	Assez d'accord	Peu d'accord	Pas du tout d'accord
La Ville de Saint-Raymond devrait se charger de la vidange des fosses septiques au Lac Sept-Îles comme elle le fait pour les ordures ménagères	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Je souhaite avoir les conseils d'experts pour m'aider à renaturaliser la rive située sur ma propriété	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
J'entends consacrer de l'argent à l'amélioration environnementale de ma propriété	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Il ne devrait y avoir qu'un seul endroit contrôlé par l'APLSI ou par la Ville pour mettre à l'eau une embarcation à moteur sur le lac	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
La Ville devrait vérifier l'efficacité de l'installation septique de chaque résidence	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Il est important qu'avant leur mise à l'eau les embarcations et les remorques soient lavées en évitant que les eaux de lavage se retrouvent dans le lac	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Un règlement municipal devrait obliger tous les propriétaires en bordure du lac à renaturaliser la bande riveraine selon les règles en vigueur.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
La municipalité devrait adopter un règlement pour les conducteurs d'embarcations motorisées avec des limites de vitesses dans certaines zones pour protéger la qualité des eaux du lac	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
La Sûreté du Québec devrait être chargée d'appliquer les règlements sur les limites de vitesse sur le lac et sur la circulation en eaux peu profondes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
L'APLSI a un rôle important à jouer dans la protection de la qualité de l'environnement et des eaux du Lac Sept-Îles	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
La capacité (nombre de forces) des moteurs à essence des bateaux devrait être limitée.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
L'utilisation des moteurs électriques pour les embarcations devrait être encouragée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Pour terminer, nous aimerions connaître certaines de vos caractéristiques personnelles. Ces informations ne permettent pas de vous identifier mais elles sont essentielles pour nous permettre de mieux analyser vos réponses.

13. Votre résidence du lac Sept-îles est-elle ?:

Une résidence que vous habitez à l'année

Une résidence secondaire

14. Votre résidence est-elle située sur la rive du lac?

Oui

Non

15. Pourriez-vous nous indiquer, parmi les raisons suivantes, les trois raisons principales qui vous ont incité à posséder une propriété au Lac Sept-Îles en inscrivant dans la case appropriée la lettre qui correspond le mieux à votre situation.

a) Je voulais vivre dans un milieu naturel

f) Je voulais résider à proximité de mon travail

b) Je voulais un environnement tranquille

g) Je voulais résider à proximité de ma famille

c) Je voulais faire des activités nautiques

h) Je demeure depuis toujours au Lac

d) Je voulais faire des activités de plein air

i) J'ai hérité de ma résidence

e) A ma retraite, je voulais quitter la ville

j) Je voulais faire un investissement rentable

*Inscrivez la lettre correspondant à la raison choisie dans la case appropriée*

Première raison

Deuxième raison

Troisième raison

16. Possédez-vous une embarcation à moteur?

Oui une embarcation à moteur

Oui plus d'une embarcation à moteur

Non

17. Si oui, le moteur de votre embarcation est-il?

Un moteur à quatre temps

Un moteur à deux temps

Un moteur électrique

18. Dans quelle catégorie d'âge vous situez-vous?

Moins de 30 ans

30-39 ans

40-49 ans

50-59 ans

60-69 ans

70 ans et plus

19. Êtes-vous?

Sur le marché du travail

À la retraite

Autre



**RAPPORT DE LA CONSULTATION  
DES PROPRIÉTAIRES DU LAC SEPT-ÎLES  
SUR LE PLAN D'ACTION EN ENVIRONNEMENT**

**ANNEXE 3**

**COMMENTAIRES ÉCRITS  
FORMULÉS DANS LES QUESTIONNAIRES**

NOTE : Un peu plus de 56% des répondants (152 sur 268) ont utilisé la dernière page pour formuler des commentaires écrits. Dans la majorité des cas, les commentaires d'un même répondant portaient sur plusieurs sujets. Ces commentaires ont été scindés et regroupés selon les grands thèmes abordés.

## 1. COMMENTAIRES SUR LES ORIENTATIONS DU PLAN D'ACTION

- J'appuie à 100% les efforts mis de l'avant pour veiller à la qualité de l'eau et j'espère que dans un avenir prochain nous pourrons aussi travailler à améliorer la qualité autour du lac. J'ai grandi au bord de ce lac, J'y ai vécu presque toute ma vie. J'y ai appris à nager et à y pratiquer plusieurs activités nautiques et aujourd'hui j'initie ma fille à ce plaisir. Mais, d'année en année, je suis triste de constater l'état de notre beau lac. La qualité de l'eau n'y est plus la même et le lac n'est plus aussi accueillant et sécuritaire qu'avant.
- Le seul commentaire que je peux faire est de vous encourager à faire un bon travail pour la qualité de notre lac et pour l'environnement. Toutes les initiatives que vous avez prises me semblent justes et importantes. Bonne chance, on est avec vous.
- D'abord, merci de vous préoccuper et de prendre les mesures nécessaires pour la protection de l'environnement et de l'eau du lac Sept-Îles. Évidemment c'est l'affaire de tout le monde et chacun doit faire sa part. Continuons collectivement le travail déjà amorcé et nous en sortirons gagnants.
- Il y a encore peu longtemps, au printemps on avait chaque soir « des concerts de grenouilles » alors que maintenant on ne les entend plus jamais. Je souhaite très fort que l'on puisse tous ensemble faire des compromis et en arriver à un consensus qui nous permettra de sauver notre si beau lac...afin que les générations suivantes puissent aussi en profiter.
- Bien que nous ayons acheté notre résidence à l'automne 2007, j'ai passé plusieurs étés au lac Sept-Îles depuis 2001. Comme résidant, je suis très content qu'un comité de l'APLSI soit en place. Merci pour votre engagement. Bien que j'aye une embarcation à moteur, je suis très conscient du « joyau » que nous avons, « le lac », et je compte tout faire pour le préserver. Toutes les étapes du plan d'action sont importantes.
- Je suis très heureuse que les directeurs de l'Association posent des actions pouvant protéger notre beau lac Sept-Îles.
- Je vous félicite pour l'action prise et vous avez tout mon soutien. Merci de vous occupez de tout pour nous. *.Un propriétaire inquiet.*
- En tant qu'amant de la nature, je souhaite donner en héritage une eau aussi propre que celle que j'ai connue il y a 50 ans.
- Le plan d'action est adéquat mais sera à poursuivre et à bonifier pour les années suivantes.
- Il est impossible d'aider les gens comme vous voulez le faire sans choquer certaines personnes dans leurs habitudes ou leur \$. Mais vous devez le faire car cela doit être fait tout simplement et appuyé par des études professionnelles qui ne peuvent être discréditées par certains. Déterminez des objectifs clairs et réalistes en lien avec le problème et prenez les mesures nécessaires pour régler le tout si cela est possible.

- Je n'habite au lac Sept-Îles que depuis 5 ans et je remarque la détérioration de la qualité de l'eau du lac. Il faut agir au plus vite.
- Votre travail est indispensable pour la protection de l'environnement et des eaux du lac Sept-Îles. L'intérêt et le goût pour une bonne cause peut être un idéal mais c'est à souhaiter que le monde soit présent à vos activités afin d'apporter une collaboration personnelle, ce qui serait un précieux apport aux objectifs poursuivis par l'APLSI.
- Il est très important d'informer les gens des problèmes et surtout de proposer des solutions concrètes et réalisables Merci à l'APLSI.
- Nous espérons que tout sera mis en œuvre pour sauvegarder notre lac et de faire de l'endroit un milieu naturel, tranquille, vert.... Intéressant pour nous et les générations futures.
- Il faut toujours garder en mémoire que le lac est un endroit de villégiature où l'on peut pratiquer des sports nautiques. Sans eux, le lac n'aura plus de valeur de même que nos résidences.
- Le plan d'environnement est adéquat à condition qu'il soit appliqué correctement et respecté. Je pense que la qualité de l'eau passe avant tout par tout ce qui touche les fosses septiques conformes, la naturalisation des rives, le savon sans phosphate, les moteurs 4 temps.
- Le plan d'action est bien intentionné mais peu répandu dans l'esprit des gens. Pour son application, il faudrait plus de rigueur de la part de l'Association et de la municipalité.
- Il y a un manque flagrant d'information sur les produits naturels, le reboisement, le manques des fosses septiques fermées, les quais qui laissent l'eau circuler, etc.....
- J'ai peu d'espoir de voir une amélioration si minime soit-elle malgré vos efforts. Une sensibilisation aux problèmes environnementaux se fait déjà depuis plusieurs années et pourtant on déboise encore et les bateaux sont de plus en plus gros pour un si petit lac. Bonne chance.
- Premièrement je suis tout à fait d'accord avec le plan d'action que l'APLSI entreprend. Mais je crois que tous les gens doivent être respectés, jeunes ou moins jeunes, i.e. ne pas faire de règlements en faveur d'un groupe ou d'un autre.
- Que l'APLSI dans ses communications évite une approche agressive ou ciblant les utilisateurs du lac pas toujours responsables. Poursuivre le travail d'information et d'éducation dans le domaine de l'environnement.
- C'est beau influencer les membres de l'APLSI mais que faites vous de ceux qui ne sont pas membres.

- Des algues bleues sont présentes dans l'eau depuis qu'il y a de l'eau. Arrêter de culpabiliser les résidants lorsque les coupes à blanc sur les terres de Duchesnay nous apportent de la terre noire dans les lacs. C'est du phosphate comme dans les bacs à compost. Le bouillon qui se rend dans le lac lorsqu'il pleut, c'est du phosphate ça aussi. Laisser vivre les gens et arrêter de les culpabiliser, le problème vient d'ailleurs.
- Ne vous servez pas de quelconques études peu appropriées afin de servir vos propres intérêts et goûts. Laissez le libre arbitre aux gens et vous serez étonnés de leur bon jugement. En sachant que les résidants riverains ne sont responsables que de 1% de la détérioration de leur plan d'eau, essayons plutôt de s'attaquer au vrai problème : soit le changement climatique, mais encore là c'est la nature qui est ainsi faite et une infime part relève de l'action de l'homme. Laissez les gens libres et le lac s'améliorera. Et SVP cessez de vous servir de l'Association afin de répondre à vos besoins personnels, soit d'avoir un lac où il n'y aurait plus de vie aquatique, mais que le chant des oiseaux et des vieux à l'agonie. LA VIE EST BELLE ET PROFITEZ-EN DONC.

## **2. COMMENTAIRES SUR LE PRINCIPE DE LA RÉGLEMENTATION**

- Je suis quelqu'un qui est ordinairement contre la prolifération des règlements qui restreignent notre liberté individuelle, mais dans le cas de vie ou de mort du lac Sept-Îles, j'encourage fortement votre démarche.
- Ce qui est encore plus important, c'est que la Municipalité, la MRC et les gouvernements mettent en place des règles et des lois plus sévères et les faire respecter de façon rigide. On ne doit pas laisser libre les résidants d'appliquer les mesures qui assureraient la protection de l'environnement et la qualité des eaux du lac. À mon avis, c'est la seule façon d'en arriver à un résultat.
- Il faut agir de façon énergique pour faire respecter les règles actuelles et en mettre d'autres en place afin d'instaurer un minimum de civisme pour les utilisateurs de ce beau plan d'eau. Il est évident qu'une bonne partie des gens s'en fout totalement.
- Afin de pouvoir arriver à des résultats vous devez être fortement appuyés par des règlements qui devront être appliqués de façon stricte.
- Dans un premier temps, merci infiniment de nous donner la parole. En tant que nouveaux parents, nous souhaitons que des règlements sévères soient votés afin d'améliorer la qualité de l'eau pour nos enfants. Je crois qu'il importe de citer en exemple les mesures sévères de protection du lac qu'ont adoptées les propriétaires du lac Clair (St-Alban)
- 100% d'accord avec les règlements sur le reboisement et les fosses septiques mais faites les appliquer pour vrai!!!
- La meilleure façon de réglementer, pour s'assurer de l'observation des normes adoptées, sera de confier le tout à la municipalité.

- Bravo pour la qualité du sondage. L'APLSI a mis en place plusieurs bonnes initiatives et réunions importants au cours des deux dernières années. La nature humaine étant ce qu'elle est, nous avons besoin maintenant d'interventions et de règlements plus coercitifs.
- L'APLSI répète la même chanson depuis plus de 30 ans. On essaie de convertir les convertis. Environ 10 à 20% des résidents font un réel effort pour protéger l'environnement. La majorité des autres s'en foutent ou ne font qu'en parler. Il est temps de passer à l'action et d'appliquer les mesures existantes. La municipalité doit s'en mêler. Si on attend encore 10 ans le lac sera irrécupérable. Algues bleues = plus d'activités nautiques, baisse de la valeur des propriétés.
- J'aimerais qu'on fasse appliquer mes 2 premiers règlements (bannir les wakeboard et les engrais) pour cet été et travailler le 3<sup>e</sup> (digues en ciment) sur une base volontaire quitte à subventionner un peu.
- D'accord pour des règlements à condition que les règles, comme vous le mentionnez, soient équitables par rapport à ceux qui ont un chalet saisonnier et ceux qui ont une résidence permanente.
- Je trouve que les lois ne sont pas égales. Ceux qui sont riches ou qui ont des connaissances ont priorité. Il faudrait peut-être commencer par être juste et égal pour tout le monde, parce nous voyons et entendons des faits. Alors pour nous, citoyens du lac qui se conforment à vos lois et que nous voyons nos voisins faire à leur tête parce qu'ils sont logés au bon endroit.
- Si les règlements sont appliqués, ils devraient l'être pour tout le monde. Il y a beaucoup de fosses qui ne sont pas en état, beaucoup de béton sur le bord du lac et aussi beaucoup de plage de sable.
- J'aimerais que la réglementation soit appliquée À TOUT LE MONDE
- Je ne suis pas contre les mesures de Ville en autant qu'elles ne sont pas trop dures et avec des coûts faramineux.
- Des règlements municipaux, c'est bien. Mais il faut avoir des moyens pour les faire respecter. Ils doivent être vérifiables (Ex. produits sans phosphate, engrais, etc.)
- C'est très bien de faire de nouvelles lois, mais comment allez-vous les faire respecter?
- Même avec des règlements municipaux je suis persuadé que ces règlements ne seront pas respectés.
- Prenez le cas des wakeboards, ces bateaux à grosses vagues, qui passent à un ou deux mètres de mon kayak en risquant de la faire chavirer. Qui va les exclure? Qui va les empêcher de ravager les rives? Une loi, un règlement!! Ce n'est sûrement pas la Sûreté du Québec que l'on voit une ou deux fois par année sur le lac et qui charge un million par année à notre municipalité pour des services inexistants. Le problème c'est que faire des règlements c'est bien beau mais quand on est certain

que les gens ne les respecteront pas à moins d'avoir un policier devant chaque propriété en permanence. Qu'est-ce que ça donne? Je suis peut-être pessimiste mais pour de vrais changements de comportements, rêver c'est bien beau mais agir c'est extrêmement difficile.

- Il est question dans le sondage de demander à la Ville de réglementer sur plusieurs aspects touchant l'environnement. Je pense que nous avons avantage à être réalistes, on aura beau avoir plein de règlements mais si nous n'avons pas les moyens concrets de les faire appliquer, nous ne sommes pas plus avancés. La stratégie des petits pas serait plus appropriée.
- Il faut d'abord rechercher la bonne volonté des résidents. Ensuite avoir des règlements et des conséquences pour les résistants.
- En fait dans certaines situations, il doit y avoir de la réglementation et un suivi municipal pour faire ensuite que les inconscients soient interpellés. Il ne faut pas tout réglementer car de la réglementation cela exaspère les gens lorsqu'il y en a trop. Pour changer les comportements des gens il faut au départ éduquer, expliquer et réexpliquer. La transparence est un moyen d'atteindre l'équité.
- L'information, la communication sont de nature à motiver les personnes à apporter une attention, une collaboration à la qualité de l'eau. Cette motivation est très importante, c'est chaque propriétaire qui est concerné par la qualité de la nature qui nous entoure. L'obligation peut venir plus tard si trop de propriétaires sont indifférents à la protection de l'environnement.
- Je fais plus confiance d'abord à l'éducation des gens qu'à la réglementation municipale. Une ville fait rarement des nuances et on pourrait se retrouver avec des obligations qui ne s'appliquent pas à nous : ex. la vidange des fosses qui n'a pas à être faite aussi souvent chez nous parce qu'on n'y habite pas longtemps et on n'est pas nombreux. On paye aussi pour les vidanges, comme s'ils venaient les cueillir toute l'année, à chaque semaine devant la porte.
- Je félicite l'Association pour son intérêt à conscientiser les propriétaires. Tout cela dans le but de faire respecter rigoureusement les mesures nécessaires à la sauvegarde du lac. Et cela peut réussir dans le respect de chacun sans qu'une autorité politique ou gouvernementale nous oblige à le faire. Il est essentiel pour chaque propriétaire d'agir dans l'immédiat afin de conserver le plus sein possible ce plan d'eau qui ajoute une belle qualité à nos vies.
- Faire des choses pour protéger l'environnement c'est bien, mais il faudrait faire attention pour ne pas rendre l'endroit là où il ne fait pas bon vivre. Je crois qu'il faut y aller pour la responsabilisation au lieu de la répression. Je suis contre le fait de donner du gruau à tout le monde. S'il y a des récalcitrants qui ambitionnent, je crois qu'il faut intervenir mais c'est important que tous le fassent sur une base volontaire.
- En général, je suis plus favorable à la liberté de choix que l'imposition par la loi. Je crois qu'une personne bien renseignée sur ce qui est bon de faire pour le lac le fera le mieux possible.

- Nous sommes convaincus que la sensibilisation est le moyen le plus efficace pour protéger l'environnement et les eaux de notre lac. Nous sommes des propriétaires qui croyons fermement en le bon raisonnement de tous et chacun et ne voulons nullement nous faire réglementer en plus par la Ville ou bien la Sûreté du Québec. C'est par les informations que nous recevons de l'APLSI que les propriétaires du lac se sentiront concernés et impliqués et désireront faire les efforts nécessaires pour la sauvegarde de leur environnement. Ce qui a été entièrement notre cas dès la saga cyanobactérie des dernières années. Aussi, nous avons acheté au lac Sept-Îles pour la beauté de sa nature et pour la pratique de différents sports nautiques. Nous N'accepterons pas que certains groupes isolés nous empêchent de pratiquer nos différentes activités. Baliser différentes zones adéquates pour les sports nautiques plutôt que les bannir.
- Je ne voudrais pas que tout soit réglementé par la Ville de St-Raymond. Je crois que chaque personne informée est assez raisonnable pour agir correctement. On a assez de règlements, on peut respecter l'environnement sans être obligé d'avoir un règlement.
- Finalement, il y a assez de police sur le lac pour nous donner des amendes si on n'a pas de ceinture, d'extincteur, de klaxon, pour ça ça va être correct.
- Pour finir, je vous dirais que si l'on veut tout réglementer et cela sur les terrains privés, alors achetons ces propriétés et relouons-les à ces citoyens avec seulement le droit de location et non de propriété. C'est impossible..... et pourtant ces propriétaires paient des prix élevés et l'on veut en plus leur dire quoi faire, comment faire et quand le faire?
- Nous avons le plus beau lac à Québec et en bonne santé, nous en prenons soin tous ensemble mais il y a des limites. Des fois, on dirait que l'Association veut tout gérer, chaque propriétaire de chalet ou domaine. Maintenant, il y en a qui se promène sur le lac avec des longues vues et qui inspecte tout le monde comme si on était des criminels. Il y en a qui devraient regarder dans leur cour. Maintenant qu'ils sont installés avec leur droit acquis, garage en bois, pilier de ciment, chalet trop proche des rives, mur de pierre ou de pruche et j'en passe. À 2000\$ de taxes par année, ma devise est de vivre et de laisser vivre au lac tout en respectant les règlements et mon investissement et ceux des autres.

### **3. COMMENTAIRES SUR LE RÔLE DE LA VILLE DE SAINT-RAYMOND**

- Continuer les pressions auprès de la Ville pour l'adoption de règlements sur la régénération des rives, la vidange des fosses septiques et le contrôle des embarcations à moteur.

- Encourager la Ville de St-Raymond à se doter d'un véritable plan d'action en développement durable et en protection de l'environnement pour l'ensemble de son territoire. Informer la Ville de ce qui se fait dans d'autres municipalités ayant des lacs sur leur territoire.
- On semble soupçonner un léger désintéressement de la Ville envers les résidants « payeurs de taxes » du lac Sept-Îles. On ne connaît même pas notre échevin, s'il y en a un.....Une visite ou une réunion de l'Association avec la maire Roland Dion serait intéressante et démontrerait la place du lac au sein de la Ville de Saint-Raymond.
- La première nécessité est de convaincre la Ville de vite refaire le barrage pour laisser sortir les eaux chaudes et polluées et conserver nos eaux fraîches. Tout le reste est secondaire.
- Au prix où l'on paye les taxes, la Ville devrait s'occuper des installations septiques et de l'eau potable. Cela réglerait le problème de pollution des eaux usées.
- Quand je paye mon compte de taxes, je me dis qu'un jour j'en aurai pour mon argent, car présentement je n'ai aucun service et je paie cher. Pas d'eau, pas d'aqueduc, j'amène mes vidanges à ma résidence permanente, pas de loisirs, pas de transport en commun. On devrait prendre une partie de mon compte de taxes pour régler le problème environnemental du lac Sept-Îles. Faites des règles et faites les appliquer.
- Considérant le coût de nos taxes municipales (pour service aqueduc et égouts) je pense que la Ville ne fait pas son job.(nous sommes leur vache à lait).Je suis au lac depuis 2005 et il y a encore une maison sur le papier noir dans mon secteur depuis ce temps..... malgré plusieurs interventions. Le service d'urbanisme de la Ville est incompetent...Je me demande si la ville a des règlements strictes seulement pour les nouveaux arrivants car je me rends compte que pour les vieux résidants il y a beaucoup de lacunes et de tolérances.
- Étant donné l'importance des taxes récoltées au lac, la Ville pourrait être plus généreuse dans les services offerts. Exemples; vidange gratuite des fosses septiques, y compris celles des îles – piste cyclable autour du lac (le chemin est tellement étroit qu'il est dangereux de s'y promener à pied) – aide financière pour l'entretien du Club nautique.
- La ville applique le règlement sur la végétation en bordure du lac pour 10 ou 15 mètres mais ne semble pas faire de suivi. On a vu des coupes à blanc d'arbres matures lors de nouvelles constructions ou de prise de possession d'anciennes résidences par de nouveaux propriétaires. La Ville exige de reboiser par de jeunes pousses qui comme par hasard 5 ans plus tard n'ont jamais grandi. Si le règlement était de reboiser avec des arbres matures peut-être les dommages seraient moins grands. Les amendes c'est zéro parce que bien souvent les gens qui font ça ont les moyens aussi de payer les amendes. Aussi il semble qu'à chaque saison estivale il a poussé une plage de plus... Il y a de quoi s'interroger.
- Pourquoi me demander d'installer des arbustes quand la Ville ne s'occupe pas de ceux qui polluent. Commençons par le commencement...

- Je trouve que les inspecteurs de la Ville ne sont pas assez sévères avec les gens qui vont chercher un permis. La Ville, le maire et tous les citoyens qui restent au lac devraient prendre leurs responsabilités.
- Plusieurs règlements existent, en particulier pour le déboisement et les installations septiques mais la municipalité ne se soucie pas d'en contrôler leur application. Je serais curieux de savoir sur quels critères la Ville s'appuie pour affirmer que x% des installations sont conformes. Que contiennent ses registres? Depuis combien de temps ont-ils été mis à jour? Pour ma part, je doute sérieusement de la valeur des informations que dit détenir la municipalité et ce n'est pas la tournée faite l'an passé par un surnuméraire qui peut me rassurer. Il ne savait pas de quoi il parlait et se contentait des affirmations qu'on lui donnait sans autre vérification. Est-ce là un effort sérieux de la municipalité pour mettre à jour ses données?
- Avant d'exiger des actions supplémentaires, la Ville doit faire preuve de sérieux et exiger l'application des lois en vigueur en réglant le problème des fosses septiques. Ce serait un exemple à donner. Avec les taxes qu'on paye cela devrait inclure la vidange et l'inspection des installations septiques.
- Que la Ville fasse respecter les règlements et lois provinciales et cela à tous les propriétaires, sans exception.
- À la question 9, (sur le règlementation confiée à la Ville) j'ai des raisons de croire (j'ai su et j'ai vu) leur non efficacité et leur peu d'équité dans cette cause environnementale. Plusieurs personnes du lac l'ont informé du déboisement sur les terrains (dans les bassins versant du lac) et des dégâts causés par les fossés (municipal) et certains aménagements de quelques voisins malintentionnés. La municipalité ne veut rien faire. Tout le contraire de ce que la nouvelle loi (janvier 2006) sur les compétences municipales, surtout en environnement. La municipalité a le droit de modifier et même d'aller en dehors de son territoire. Elle laisse plutôt détériorer le sol, la végétation et la valeur de la propriété...C'est ça l'environnement!!!
- Oui pour la qualité de l'environnement et de l'eau c'est une chose qu'il faut penser et vite. Mais je ne pense pas que cela serait une bonne chose que la municipalité contrôle trop tous les dossiers à ce sujet. On voit très bien que là où la municipalité met ses connaissances ou son savoir, il n'est pas plus garanti que ça fonctionnera mieux mais il est garanti que cela va coûter très très cher.
- Je suis propriétaire riverain au lac Sept-Îles depuis 1967. Nous avons tenté de nous débarrasser pendant de nombreuses années de la base d'hydravions commerciale; elle est toujours là! C'est bien beau passer des règlements, faire des enquêtes mais rien ne change. La municipalité n'est même pas capable de nettoyer le chemin qui ceinture le lac en hiver d'une façon convenable. Mais elle est beaucoup plus rapide à augmenter nos évaluations qu'à installer des balises de sécurité sur le lac.

- J'accepterais que la Ville prenne en charge les fosses septiques, par contre nous consulter avant car nous payons déjà trop pour les taxes à la municipalité. Les taxes sont exagérées pour les services obtenus.
- Toute l'aide demandé à la Ville quelque soit le motif (gestion de dossier, surveillance, application de loi) va ajouter un signe de \$ au bout. Trouvez-vous que nous sommes assez taxés comme cela? Le montant total de nos taxes payées est-il redistribué au Lac Sept-Îles.
- Pour éviter toute mesure trop draconienne, il faudrait que les mesures mises en place par la municipalité soient adoptées par référendum par les résidents du lac. Ceux-ci devraient pouvoir bénéficier d'une certaine marge de manœuvre.
- Autre que l'environnement, plusieurs lois mentionnées mais non prises en considération.
- Je ne suis pas d'accord de mettre le programme entre les mains de la municipalité.
- C'est à cause de la Ville si le lac se détériore, à cause de certains permis accordés pour apaiser sa faim de taxes. J'ai vu des pelles mécaniques au bord du lac pour enlever des roches. On en a parlé à la Ville qui nous répondait que le fautif allait remettre les rives comme elles étaient mais on a rien vu de tel par la suite.
- Tout le monde pense que c'est uniquement les bateaux genre wakeboard qui sont responsables de cette détérioration, mais ce sont plus qu'eux (même si je ne voudrais pas qu'il y en ait plus) C'est bien plus les développements sauvages que la Ville a permis, comme sur l'île Ouellet qui est grande comme ma main et l'île Genois. Où vont leurs eaux usées et les fosses sont-elles vidangées régulièrement?. Comme aussi le permis donné à la pointe à Caillou; plus d'arbre. Ou les grosses cabanes sur le bord (côté nord du lac) en face de l'île Genois, dans la baie ou 2 ou parfois 3 familles habitent. Font-elles vidanger les fosses assez souvent? Quant je me suis construit en 1990, l'inspecteur m'a dit « ne construisez pas trop grand, sinon vous n'aurez pas le permis ». Après les grosses cabanes sont apparues quant la paroisse s'est fusionnée à la ville et qui a changé d'inspecteur.
- L'année dernière, un entrepreneur a complètement rasé les arbres sur la rive qui lui cachait la vue du « palais » qu'il était en train de construire. Quelles ont été les actions de la Ville dans ce dossier????

## **1. COMMENTAIRES SUR LES MESURES**

### **4.1- La renaturalisation**

- Un point essentiel pour sauver le lac : revitalisation supervisée de nos rives.

- La solution est simple : reboisement des terrains sur la bande riveraine obligation de le faire et corvée pour aider les récalcitrants.
- Obliger le reboisement des rives
- La renaturalisation des rives des propriétés devait être obligatoire.
- Je crois qu'il faut mettre l'emphase sur le reboisement des rives et à très court terme.
- Depuis plusieurs années, on parle de l'environnement mais je vois peu de changements surtout au niveau de la renaturalisation des rives.
- Les citoyens qui ont déboisé les rives et transvidé du sable pour la plage de même que les gazons devraient être les premiers à remettre à l'état naturel.
- Je souhaiterais également que le gazon soit interdit près du lac et qu'on ne voit plus les habitations du lac.
- Essayer d'avoir des subventions pour renaturaliser les rives.
- Mes zones riveraines sont déjà plus boisées que la majorité des autres riverains. Pas besoin qu'on m'incite à reboiser.
- Je suis contente de voir que plusieurs résidents ont reboisé les rives. Ce sera mieux quand tout le monde aura fait ses devoirs.
- Poursuivre la distribution d'arbustes aux propriétaires riverains.
- L'an dernier, vous avez donné des plants d'arbres mais comme je travaille les fins de semaine je n'ai pu en avoir. J'aimerais avoir de suggestions pour une haie pas trop haute pour ne pas perdre la belle vue sur le lac. Nous faisons tout notre possible pour améliorer notre beau lac et allons continuer.
- Nous avons planté des arbustes l'an dernier et quelqu'un est passé à notre résidence, pendant notre absence, pour évaluer notre travail et nous féliciter. Je n'ai vraiment pas apprécié. Nous faisons notre part mais on demeure chez nous et personne n'a le droit de venir évaluer nos faits pendant et surtout lors de nos absences.
- Le reboisement des propriétés le long des bassins versant du lac (Ex. : Rivière Gosford) et les propriétés de lac des Aulnaies .
- J'ai remarqué que les nouvelles résidences de luxe contournent les règlements pour finalement défricher plusieurs arbres en avant.

- Le déboisement ou coupe par les forestiers dans le secteur Duchesnay est trop près de la charge du lac (Baie Vachon). Il serait préférable, si ce n'est pas le cas, que l'Association contacte Duchesnay pour être impliquée dans la préparation des plans quinquennaux et annuels. Il faut être attentif aux coupes forestières afin de protéger les affluents et les paysages.
- Il faudrait voir avec le gouvernement provincial et limiter les coupes de bois de Duchesnay avant de faire porter le blâme aux résidants du lac.
- Continuer de sensibiliser les résidants à conserver leurs arbres sur le terrain au lieu de déboiser en cachette et de faire en sorte que ceux qui ont moins d'arbre soient obligés d'en planter.
- Il faut sensibiliser davantage les propriétaires à reboiser les rives
- En faisant le tour du lac en kayak, j'ai pu constater qu'il y a encore une majorité de terrains gazonnés et en pente vers le lac qui n'ont que très peu ou pas du tout d'arbustes en bordure. Je pense qu'il est utopique de penser qu'il serait possible de renaturaliser les rives sur une base volontaire. Il est donc nécessaire que la municipalité régleme, mais de façon non excessive. Ainsi par exemple, une bande d'environ 2 mètres plantée d'arbustes adéquats suffit à enrayer l'érosion le long des berges et à rafraichir le bord de l'eau. À mon avis, la plantation d'arbres, surtout du côté sud, n'ajoute pas grand chose à la protection tout en hypothéquant la vue et l'espace sur les terrains de petite superficie.
- Ce qui est essentiel pour la rive, c'est sa stabilisation immédiate (premier 2 mètres) pour éviter l'érosion et non le reboisement en profondeur avec des arbustes. Par contre, le déboisement intempestif des arbres matures sur le reste du terrain affecte le niveau de la nappe phréatique à cause du volume racinaire. Donc, le reboisement en profondeur est une solution exagéré car il y a plus grave à s'occuper.
- Nous considérons que le plan va trop loin surtout en ce qui concerne la largeur de la bande riveraine qui doit être reboisée.
- Même le 21 juin, le soleil a un angle vers le sud. Dons les arbres d'une rive faisant face au sud ne peuvent produire de l'ombrer sur l'eau de la rive. Ce serait le cas dans l'hémisphère sud où le soleil a un angle vers le nord.
- Avec l'accord de l'Association et de l'Environnement, est-il pensable d'améliorer certaines rives (en partie) en baissant le niveau de l'eau tel que cela se faisait auparavant. Ce processus pourrait se faire au 3 ou 4 ans environ.
- Les grandes digues en ciment sont déjà faites. Ça devrait se démancher? Renaturaliser?

#### .4.2- Les installations septiques

- On doit s'assurer de la conformité des fosses septiques tel que réalisé actuellement.
- Les fosses septiques sont à mon avis très importantes. Des mesures très sévères devraient être prises plus sérieusement et rapidement. Toutes les résidences et chalets ont déjà été inspectés. Dès 2009, tous devraient être conformes sinon des amendes émises.
- Le contrôle de l'état des installations septiques est urgent pour la survie du lac. J'espère que cela sera fait rapidement.
- Faudrait que les règlements soient plus musclés avec des amendes pour les infractions surtout pour les fosses septiques et pour leur vidange.
- Comment la Ville peut tolérer des installations septiques inadéquates. À mes yeux c'est la base.
- La priorité, à mon avis, devrait être de mettre conformes les installations septiques; on entend dire que certains chalets déversent leurs eaux usées directement dans le lac. Si c'est le cas, il faut agir et rapidement..Deuxième priorité, inclure à même le compte de taxes, la vidange des fosses septiques par la municipalité et par le fait même la vérification de celles-ci.
- Il est plus que temps que l'Association et la Municipalité exigent que toutes les résidences, y compris les chalets détiennent un certificat de conformité pour les installations septiques. Également la Ville devrait s'obliger à vidanger toutes les fosses sur une base régulière quitte à ce que les résidents voient leur compte de taxe augmenté, ce serait peut-être inférieur à ce que nous donnons à tous les deux ans à une entreprise privée. Pour un début, c'en serait tout un et ce faisant tous les délinquants seraient identifiés. Si on se souvient, en 1980, chaque résident avait reçu une note A, B ou C pour la conformité de ses installations mais aucun suivi n'a été exercé.
- Pendant plusieurs années, les fosses septiques ont été et sont encore inadéquates ou non fonctionnelles. Donc, il s'accumule dans le lac des résidus, des sédiments, des phosphates, etc.
- Il est inacceptable de constater qu'il y a encore des chalets qui n'ont aucune installation septique réglementaire et de constater qu'il y a encore des déversements dans les eaux que nous puisons pour nos besoins (se laver, etc.) Il y a un grand manque de sensibilisation et de responsabilités de certains résidents, locataires ou visiteurs. Malheureusement!!!
- Je m'interroge à savoir pourquoi il reste autant de fosses septiques non conformes (considérant les démarches enclenchées il y a plusieurs années auprès des propriétaires.) En 2000, on nous demandait d'être en règle ce qui fut fait autour du lac.

- Toutes les installations septiques doivent être vérifiées et mises conformes dans les meilleurs délais. Si conformes, l'utilisation des produits sans phosphate peut être seulement encouragée, car impossible à contrôler.
- Un recensement et une vérification des fosses septiques et des modifications nécessaires doivent être immédiats.
- Les propriétaires de fosses septiques non conformes devraient être obligés de se conformer aux règles en vigueur ou fortement punis.
- Cela fait quelques années que je me demande où vont les eaux usées des résidents des îles.
- Il faut des priorités dans le plan d'action. L'impact des fosses septiques est de loin beaucoup plus important que le reboisement des rives.
- Un meilleur contrôle des fosses septiques devrait être exercé notamment sur les îles. Même autour du lac, nous avons connaissances d'irrégularités (EX. : fosse qui n'a jamais été vidée depuis 8 à 10 ans).
- La municipalité devrait voter un budget pour engager des inspecteurs pour les fosses septiques et les champs d'épuration non conformes aux recommandations et s'il le faut appliquer les amendes. Slogan proposé : « Tolérance zéro ».
- Au sujet des fosses septiques, chaque propriété devrait être visitée pour la conformité. Ayant un système avec 2 fosses, une de rétention totale et l'autre avec un champ d'épuration, je me dois de faire vider la première au moins 2 fois l'an, ce qui est très dispendieux. Si la ville effectue la vidange, s'occupera-t-elle aussi de ce type de fosse?.
- Pour les fosses septiques, il serait important de vérifier chaque chalet parce que je sais qu'il y en a quelques-uns qui ne sont pas conformes et qui s'en foute totalement. Il ne s'agit pas de leur demander la permission pour vérifier leur fosse, il faut les forcer à se mettre aux normes. On est rendu à un point où il faut agir. L'étape de l'information c'est terminé.
- Très urgent. Il faut que la Ville fasse le tour des immeubles autour du lac. La moitié des fosses sont non conformes.
- SVP, revoir les vérifications qui sont faites des fosses septiques. Il y en a qui ont été vérifiées et qui sont non conformes. Pourquoi?
- Que la Ville fasse respecter les lois déjà en vigueur. Exemple : les fosses septiques installées depuis 20 ans et plus. Un inspecteur de porte en porte.

- Inspection périodique des fosses septiques et des champs d'épuration et prendre action rapidement pour corriger les anomalies.
- Concernant les fosses septiques, on devrait être obligé de prouver par papier la conformité de notre installation et obligé de la faire vidanger à tous les 2 ans.
- Conformité et vidange des fosses septiques devraient être règlementées
- Est-ce que la municipalité a un inventaire complet des fosses septiques? Est-ce que tous les propriétaires ont une fosse, même sur les îles?
- Dû au manque de discipline de notre peuple en général, la Ville devrait appliquer les règlements suivants : installations septiques et épandage d'engrais.
- La vidange périodique des fosses septiques est très importante, et également de s'assurer de la bonne performance de l'installation, incluant le champ d'épuration. Seule la municipalité peut assurer un bon contrôle de cet élément.
- Les fosses septiques devraient être vidangées par la Ville.
- Question de fosses septiques, soyez très attentifs et vérifiez bien l'autre côté du chemin.
- Il y a trop de tolérance pour les fosses septiques non conformes.
- Vérifier sur les îles – fosses septiques et vidange des fosses??
- Concernant les fosses septiques, il faudrait trouver un moyen de faire vidanger celles des îles car d'après nous tout est jeté directement dans le lac. Comment faire pour en vérifier l'état.
- Concernant les fosses septiques, il serait bon de pouvoir bénéficier des conseils de personnes-ressources qui aideraient à prendre les bonnes décisions à meilleur frais.
- Suggestion : un regroupement pour le vidange des fosses serait un plus.
- La fréquence de la vidange des fosses septiques serait très importante ainsi que leur conformité.
- Je fréquente le lac depuis 36 ans, j'en ai 41. La détérioration des eaux a débuté avec les résidents permanents (environ 10 ans). Il doit y avoir des égouts sanitaires collectés à la Ville de St-Raymond par le rang qui arrive à la Plage Beausoleil. Le lac Sept-Îles est plus élevé que la rivière Ste-Anne, donc les eaux usées couleront par gravité vers St-Raymond. C'est un dur coup à donner mais c'est la seule et unique solution. Une installation septique, je ne boirais pas de l'eau qui en ressort. Donc, les fosses septiques ne sont pas la solution, il y a toujours un écoulement vers le lac.

- Trop de résidences permanentes. Impossible pour le lac d'absorber le rejet des fosses. Vous avez là la réponse avec les cyanobactéries qui ont été trouvées. Il est impossible même pour une installation septique neuve de filtrer tous les rejets. Les dizaines de mètres de conduits que vous avez dans une installation, on les pose normalement au niveau. Après le remplissage, les conduits ne sont plus au niveau, ce qui fait que les rejets de la fosse se dirigent toujours dans la même direction et l'eau se fait un chemin beaucoup plus vite, presque sans filtration, jusqu'au lac. Il n'y a qu'une solution pour dépolluer le lac et éviter les cyanobactéries : un égoût collecteur sur 100% des fosses car 100% ne fonctionnent pas correctement.
- Plusieurs chalets n'ont pas besoin de vidange de fosse parce que pas assez utilisés et les bactéries font la « job ». Je suis contre la vidange des fosses par la Ville.
- Je ne veux pas que la Ville adopte un règlement sur la vidange périodique des fosses. La Ville est déjà trop présente (en règlement). Je suis capable par moi-même d'agir de façon responsable. Tout ce que la Ville peut entreprendre va nous coûter 2 fois plus cher que si par nous même nous agissons. Je suis prêt à accepter les conseils d'experts, des vérifications de la Ville ou de la Sûreté, mais arrêtons de faire des règlements.
- J'ai une fosse scellée, ce qui représente tout un problème (vidange). Vous devriez vous informer sur les nouvelles technologies avant d'imposer des lois qui ne changent rien.

#### **4.3- L'épandage d'engrais**

- Les beaux gazons verts aux abords du lac sont certainement remplis de pesticides.
- Si les engrais à gazon ne vont pas ultimement dans le lac, dites moi où ils s'en vont. J'aurais interdit cela disons voilà dix ans.
- Il est aussi nocif d'épandre des engrais pour les résidences qui sont derrière celles du bord de l'eau. Tout se draine par le sol, canal et tuyaux d'égouttement qui se retrouve dans le lac. Il serait facile d'appliquer des sanctions, les pelouses de ces maisons sont comme des tapis verts.
- Faire respecter l'épandage d'engrais chimique et biologique en bordure des rivières et lac et avoir un suivi très sévère.
- Lorsque nous faisons le tour du lac, il est très facile de voir qui met des engrais sur son terrain.

#### **4.4- Les produits de lessive avec phosphate**

- L'APLSI devrait faire une campagne pour informer les citoyens de ne plus utiliser des produits avec phosphate ou phosphore.

- Je crois important de réduire le taux de phosphate en utilisant des produits de nettoyage sans phosphate, d'en réduire au maximum l'emploi et d'utiliser nos bateaux moteurs avec intelligence (vitesse raisonnable).

#### **4.5- Le développement et le plan d'urbanisme**

- De plus, il n'y a quelques terrains qui ont la superficie obligatoire en 2009. Les terrains sont trop petits donc trop de résidences au pied linéaire de façade. Bloquer la construction de bâtiment qui ne respecte pas le règlement. Les riches se fichent de payer une amende de 2000\$ ou 3000\$ Ils sont riches et abusent du système au maximum.
- Arrêter la construction autour du lac qui constitue la bande riveraine.
- Pourquoi certaines demeures paraissent ne pas respecter l'environnement et ont été construites récemment?

#### **4.6- Le type des bateaux moteurs**

- Je déteste particulièrement les bateaux wakeboard qui rasant nos quais. En plus de faire des grosses vagues qui dérangent nos rives, souvent ils conduisent de façon imprudente et irrespectueuse.
- Interdire la circulation des bateaux à vagues en eaux peu profondes et dans les endroits restreints, particulièrement derrière les îles aux abords du Camp Portneuf. Raisons : sécurité pour les enfants du camp, érosion des rives, pollution de l'eau, détérioration des quais.
- Vous avez laissé entrer les wakeboards des résidents et ce sont des bateaux qui brisent et mangent les rives. Maintenant, il est trop tard pour arrêter cela.
- Être très sévère avec les bateaux qui font de la planche et qui font des grosses vagues partout sur le lac.
- Depuis quelques années, nous avons vu apparaître de gros bateaux « à vagues ». Ces bateaux brassent la soupe en eau peu profonde et les très gros moteurs et hélices remettent en suspension tout ce qui se trouve au fond du lac, d'où l'eau embrouillée depuis quelques années. De plus, certains en font un commerce (cours de wakeboard).
- Ces dernières années, le lac s'est dégradé parce qu'il y a trop de grosses vagues dues aux bateaux de wakeboard. Ça produit des vagues de fond et dégrade la rive. Lorsqu'il n'y avait pas ces bateaux le lac était en meilleur santé.

- Il faudrait une réglementation sur la limitation et l'utilisation des bateaux à vagues Et aucun commerce, je pense au centre de plein air et aux tours que des particuliers font pour payer leur bateau.
- Je l'ai dit et je le répète, les bateaux de wakeboard sont la chose la plus néfaste pour les berges et pour mettre les particules en suspension dans l'eau, ce qui bien sûr fait réchauffer l'eau et la rend trouble. C'est une peste pure.
- Pour ma part, j'aimerais voir l'élimination des bateaux wakeboard. Avec leurs grosses vagues, ils détériorent les rives et avec les règlements c'est compliqué de réparer les bris sur le bords de l'eau.
- L'érosion des rives a doublé avec la mode des gros bateaux à moteur qui sont devenus une entreprise financière pour certains : cours toute la journée à partir de 7h du matin et location pour les planchistes à wakeboard.
- Retirer du lac Sept-Îles les wakeboards, comme on l'a fait au lac Massawipi parce que ces bateaux sont destructeurs.
- Interdire les wakeboards. Ils font remonter les sédiments et favorisent les algues bleues.
- Depuis l'arrivée des bateaux de wakeboard, les vagues qui arrivent au bord montent sur les terrains et repartent même avec des morceaux de terrain et énormément de sable. Nous avons pas assez un gros lac pour tolérer et accepter ce style d'embarcation qui détruit les rives.
- Wakeboard : je pense qu'il est grand temps qu'on arrête d'en parler, que quelqu'un mette ses culottes et qu'on y mette fin si on veut garder ce qu'il reste de nos quais.
- Défendre les Wakeboards.
- Jusqu'à récemment, l'accent a été mis sur les facteurs polluants attribuables aux activités riveraines. On a souvent passé sous silence le « brassage » d'eau du lac produit par de gros bateaux ayant un grand tirant d'eau et/ou des moteurs trop puissants (wakeboard et autres). Résultat : eau qui se réchauffe en profondeur et sédiments pollués en suspension jusqu'en surface. On devrait comprendre pourquoi les eaux profondes du lac Sept-Îles sont plus chaudes que celles du lac au Chien. Le dimanche après-midi on doit se résoudre à se baigner dans de l'eau « vaseuse » ou s'abstenir. Les fins de semaine, il n'y a pas de place pour d'autres embarcations que pour ces monstres disproportionnés à la grandeur du lac.
- Interdire l'utilisation de « balast » pour la pratique des sports nautiques par réglementation municipale.

- En rapport avec le règlement que vous voulez imposer pour les bateaux de wakeboard, je ne crois pas qu'un bateau de wakeboard fasse plus de dommages aux rives que les pontons qui passent tout près du rivage. Il faudrait être plus ouvert aux suggestions de tout le monde. Je crois en l'entraide entre tous les résidents pour l'amélioration de la qualité de l'eau.
- Je souhaiterais ne plus voir de wakeboard, de seadoo et de pontons (pollution visuelle).
- Comme le questionnaire le laisse croire, je crois qu'il y a des choses beaucoup plus importantes que les bateaux wakeboard. Comme la vitesse dangereuse des seadoo et des bateaux seadoo en eaux peu profondes, contrairement aux bateaux de wake qui doivent être plus au large sur le lac.
- Les bateaux qui m'agressent le plus ne sont pas les wakeboard puisqu'ils font du sport et circulent lentement mais les « cigar boats » qui passent à toute vitesse en faisant un bruit infernal, souvent à l'heure du souper...Ne pourrions-nous pas faire quelque chose?
- À mon avis, les facteurs qui contribuent le plus à la détérioration du lac et qui ont une incidence particulière sur la qualité de l'eau en face de ma résidence sont : le passage fréquent des embarcations à moteur, surtout les moteurs puissants et les motomarines parce qu'ils entraînent avec eux les algues marines qui proviennent de leur passage dans la rivière du lac aux Chiens et qui se déposent le long et aux abords de la rive devant notre résidence.
- Deuxièmement enlever les moteurs trop puissants, les bateaux trop près des rives à trop grande vitesse, le non respect des skieurs, horaire, vitesse, no respect des rives.
- Le lac Sept-Îles est un petit plan d'eau. Il y a beaucoup trop d'embarcations, ce qui, à mon avis, est la cause principale de la détérioration des eaux du lac. Les moyens pour le protéger ne règlent pas le problème no 1 : limitation des forces des bateaux à moteur et mieux encore, aucune embarcation motorisée sur le lac. C'est radical mais c'est la réalité.
- Ce serait souhaitable qu'il y ait une limite de la force des moteurs pour les embarcations.
- Pour la qualité de la vie au lac, il m'apparaît important de limiter la grosseur (longueur) et la puissance des bateaux à moteur (le bruit, le bruit!!!) qui y circulent.
- Des bateaux de 90 000\$, ça doit être sur le St-Laurent pas au lac Sept-Îles (exemple : bateau voisin du pont du lac aux Chiens) 90 forces c'est suffisant pour le ski nautique et le wakeboard.
- Éliminer les seadoo et réduire la force des bateaux
- Les motomarines devraient être interdites, elles n'ont pas d'utilité vraiment. Elles polluent non seulement par l'essence mais par le bruit et les vagues.

- Ce qui me dérange le plus au lac Sept-Îles est l'excès de vitesse des bateaux motorisés et encore plus les seadoos qui tournent en rond pendant des minutes, des heures. Le bruit me dérange beaucoup. Le ravage des rives est terrible avec les seadoos.
- Les chaloupes sont trop grosses, avec des moteurs trop puissants (125, 150 ou même 200 HP). En plus les seadoos qui passent à une allure d'enfer....Où se trouve le charme et la tranquillité que nous aimerions avoir au lac Sept-Îles.
- Les moteurs non conformes aux normes de pollution, comme les anciens 2 temps devraient être interdits sur le lac de même que les moteurs de plus de 75 forces.
- Moteurs à 2 temps à éliminer.
- Limiter la puissance des moteurs et encourager les moteurs à 4 temps.
- Selon nous, il devrait y avoir une réglementation pour une puissance maximale limitée pour la force des moteurs : cela empêcherait les grosses vagues qui favorisent l'érosion des berges et bien sûr, diminuerait la vitesse sur le lac. (SVP du civisme ....) En quelle année verrons-nous des moteurs électriques (comme sur certains lacs au Québec), des canots, des kayaks et des pédalos sur notre beau lac. Je nous le souhaite et pour la santé de notre lac.
- Éventuellement interdire tous les moteurs à gaz et favoriser les moteurs électriques.
- De plus, on devrait voir ce qui peut être fait pour éliminer les moteurs 2 temps dans un horizon de moins de 5 ans.
- Moi-même, je songe à changer mon 2 temps pour un 4 temps ou un moteur électrique.
- Si on ne peut empêcher la circulation de gros bateaux à grande vitesse, peut-on songer à en réduire la durée de leur utilisation sur le lac en établissant des périodes limitées de circulation : par exemple du 15 juillet au 15 août seulement.
- Ne pas être trop sévère pour les bateaux à moteur, savoir avoir une certaine tolérance et faire un bon plan d'action.
- Pour ce qui est des bateaux à moteur, il faut utiliser notre gros bon sens. Je pense que tous les résidents du lac sont assez conscients pour cela. S'il y en a qui veulent des moteurs électriques, il y a des lacs qui sont régis pour cela. Ils n'ont qu'à déménager. Ce n'est pas une place pour l'âge d'or. On veut encore s'amuser, mais c'est sûr qu'il y a de la place à l'amélioration.

#### **4.7- La descente à bateaux, la circulation et la Sûreté du Québec**

- Le fait d'avoir restreint les embarcations aux résidents du lac seulement a grandement aidé à réduire le trafic sur le lac. Je viens assez régulièrement au lac la semaine et c'est assez tranquille sur l'eau.
- Avant la mise à l'eau, chaque embarcation devrait être lavée et inspectée, le tout à un endroit unique et contrôlé par une autorité compétente ( ex : vieux rafiot qui fuit l'huile de partout et défauts).
- Concernant la mise à l'eau des bateaux, ils devraient être tous vérifiés afin d'être propres et ne pas contaminer le lac lorsqu'ils arrivent d'un autre plan d'eau. Tous ceux qui arrivent par la Plage Beausoleil sont presque reconnaissables dès qu'on les aperçoit sur le lac. Les embarcations qui viennent de la plage devraient obligatoirement être mises à l'eau au Club afin qu'on puisse en vérifier la propreté.
- Une seule place pour mettre à l'eau au quai du lac et obligation de la carte de membres à tout le monde.
- Aucun bateau venant de l'extérieur ne devrait avoir accès au lac.
- Le plein d'essence au bidon des embarcations devrait être interdit et très sévèrement puni et le plein ne devrait être seulement fait qu'au club nautique pour éviter tout déversement.
- Une pancarte de limite de vitesse devrait être installée sur le pont du lac aux Chiens.
- Enfin, puisque le lac est non balisé, plusieurs pieds de moteur ont été brisés par les roches, perdant et répandant leur huile dans l'eau. Même s'il y a danger de poursuite, nous devons trouver une solution pour rebaliser le lac.
- Essayez de mettre la limite de vitesse sur le lac des Aulnaies et en fin de compte partout sur le la Sept-Îles.
- Interdiction de faire du ski nautique ou wakeboard au Lac aux chiens et au Lac des Aulnaies. Vitesse maximale de 10m/h à ces deux endroits.
- La Sûreté du Québec devrait être présente surtout les fins de semaine au lieu du mercredi et de façon constante.
- La police qui vient se promener sur le lac une demi-journée par semaine au milieu de la semaine, c'est de l'argent jeté à l'eau complètement. Comment coûte les 2 policiers, le bateau et la remorque, les salaires, le gaz de l'auto et du bateau. C'est de l'argent gaspillé inutilement.
- Que la Sûreté du Québec fasse le contrôle en fin de semaine au lieu du lundi ou mardi.
- La Sûreté du Québec devrait venir les fins de semaine et non en début de semaine.

- Des bouées de limite de vitesse pourraient être installées, quitte à partager les frais entre les propriétaires.
- Puisque circuler ne eaux peu profondes est dommageable, pourquoi l'accès au lac aux Chiens et au lac des Aulnaies n'est pas permis uniquement en embarcation NON Motorisée?
- Arrêter de jouer à la police pour la descente à bateaux. C'est toujours compliqué pour rien pour mettre le bateau à l'eau en dehors des heures de fonctionnaire.
- Allez-vous demander au vent d'arrêter de souffler? Où est-ce seulement parce que les vagues dérangent les égoïstes qui n'ont plus la capacité et l'envie de jouir de leur environnement??? Les résidants propriétaires sont conscients des enjeux. Ils savent que la qualité de vie et la valeur des propriétés est en jeu. La véritable question : laisser le lac aux résidants et bloquer l'accès aux non résidants (camping). Les jeunes ont le droit de s'amuser et, au lieu de chialer, les vieux devraient rajeunir et regarder les jeunes. Un simple vague ou un bateau qui passe sont de merveilleuses choses à admirer. Personne ne m'empêchera d'avoir un bateau; préparez-vous à aller en cour.

#### **4.8- Autres mesures prévues au plan d'action**

- Club nautique : j'ai vu il y a 3 ans le jeune pompiste déverser un litre d'essence par inexpérience ou maladresse. Une formation minimale devrait être nécessaire.
- Faciliter la construction de quais conformes.
- Ne permettez que des routes en gravier pour que le sol puisse absorber l'eau. Casser l'asphalte et le goudron autour du lac.
- Il serait intéressant qu'une bonne proportion des rejets provenant du chemin public aient des bassins de rétention entretenus par la ville afin d'éviter qu'à l'automne et à la fonte des neiges, les feuilles mortes, le sable, etc... se retrouvent dans le lac.
- La Ville devrait nettoyer les affluents du lac.
- Le mode d'entretien des routes : au printemps tout le sable se ramasse dans le lac et ça personne ne s'en préoccupe. Est-ce parce que ça provient de la Ville?

### **5. COMMENTAIRES ET SUGGESTIONS SUR D'AUTRES MESURES**

#### **5.1- Le lac des Aulnaies et la plage Beausoleil**

- Au camping de la plage, il y a trop de bateaux. C'est très mauvais pour le lac, trop de bateaux à la même place et aussi il y a beaucoup de gaz dans l'eau à cette place.
- Trop de bateaux qui ne sont pas du lac. Exemple, la plage Beausoleil. Vous avez négligé de vérifier le nombre qui est trop et qui ne sont pas propriétaires. Vous devriez aller voir sur la plage l'huile et l'essence qui flotte sur l'eau.
- Un point qui pourrait être amélioré : seulement les propriétaires de résidence auraient droit d'accès au lac avec leur embarcation et non pas n'importe qui qui peut louer un quai et qui ne réside pas au lac.
- On devrait réglementer la descente des bateaux à la Plage Beausoleil, voire même l'interdire. Vous n'avez qu'à aller vous promener dans ce secteur du lac et vous comprendrez pourquoi il y a tant de pollution produite par les bateaux à moteur. On aperçoit même des « filets de pétrole » lorsqu'on circule dans ce secteur. Les « résidants permanents » ont beau mettre beaucoup d'efforts à assainir les eaux du lac mais ils n'en viendront jamais à bout si on laisse ce « stationnement à bateaux » (plage Beausoleil) ouvert pendant la belle saison. Il faudrait penser à la collectivité et non à un propriétaire qui pense à faire de l'argent. Les 150 bateaux garés à ces quais devraient disparaître du paysage. Quelle pollution!!! Si on ne peut les interdire, abaissons la grosseur des moteurs dans ce secteur (maximum 10 HP).
- À la plage Beausoleil, limiter le nombre de bateaux.
- Lac des Aulnaies : trop d'embarcation = risque de pollution élevé.
- L'horreur : camping Beausoleil- plus de 100 bateaux à moteur....
- Vérification des rives au lac des Aulnaies, beaucoup trop d'embarcation sur ce lac.
- Règlement municipal devrait rendre responsable chaque locataire du camping de la protection de l'environnement du lac au même titre que chaque propriétaire de résidence
- Uniformisation du type de quais utilisés au camping
- Autre facteur : les bateaux de la plage qui se stationnent longtemps et « font » dans l'eau.
- Adopter un règlement pour ne plus avoir de bateaux de la plage Beausoleil sur le lac. Cela diminuerait beaucoup la pollution.
- J'ai compté plus de 100 bateaux à moteur amarrés aux quais de la Plage Beausoleil!! Il y aurait sûrement lieu de vérifier si tout ce beau monde applique des comportements susceptibles de ne pas nuire à la qualité des eaux (remplissage des réservoirs d'essence, vitesse, bruits, vagues, installations septiques, etc.)

- Enlever les quais excessifs, ex. camping.
- Cependant si la collaboration des propriétaires est présente, par contre les résidants de la Plage Beausoleil détruisent de façon flagrante la qualité de l'environnement et des eaux par le nombre d'embarcations et de baigneurs. En terminant, petit commentaire de mon conjoint : « Si j'avais de l'argent, je l'achèterais puis je la fermerais la Plage Beausoleil. »
- Il n'y a aucun contrôle sur le nombre d'embarcations au petit lac des Aulnaies. Ces locataires envahissent et se foutent littéralement de la qualité du lac des Sept-Îles.
- Meilleure surveillance du camping au lac des Aulnaies et du centre Portneuf.
- J'aimerais savoir où en est rendu le dossier que nous avons donné au maire Roland Dion depuis deux ans à propos d'un résidant de la rue Jean-Joseph qui loue des espaces pour 1 roulotte, 3 campeurs et 7 bateaux, avec une toilette publique sur le terrain pour accommoder ses clients. Je vous ferai remarquer que cette toilette se vide directement dans le lac. Faudrait commencer par régler ce problème avant de parler d'améliorer son action dans le domaine de l'environnement.
- Personnellement, je crois que les résidants du lac sont conscients de la nécessité de faire des efforts et de poser des gestes concrets qui apportent peut-être un ralentissement à la détérioration de notre plan d'eau. Par contre, est-ce que les « saisonniers » qui passent l'été à la plage Beausoleil eux s'en préoccupent? Le camping doit représenter à lui seul tout près ou sinon une bonne centaine d'embarcations qui circulent des heures durant sur le lac, stagnant en arrière des îles à faire la fête et vider leur « fond » de bouteille à l'eau quand ce n'est pas leur « envie » qu'ils soulagent!!! Je pense que le lac devrait être fréquenté uniquement par les résidants.
- Ma résidence se trouve sur le lac des Aulnaies, à observer ce qu'il s'y passe depuis quelques années dans les aménagements sur le bord des rives. Permettez-moi de douter de l'efficacité des règlements municipaux. L'expansion des quais à la Plage Beausoleil et la congestion que cela cause sur le lac avec le nombre incroyable d'embarcations durant l'été . Se promener en canot et en kayak est tout un défi!!
- Et que dire du pseudo-camping familial se trouvant au bord de la rue Jean-Joseph Est avec un quai bien rempli d'embarcations qui appartiennent sûrement à la « famille élargie »? Quel bel aménagement en pierre avec grillage que la Ville a autorisé sur cette même rue supposément pour éviter que le terrain ne s'affaisse que le sol mine et occasionne des écoulements dans le lac. Ça fait plus de trente ans que j'habite ce secteur, si ce terrain n'avait été surélevé avec du remplissage nous n'en serions pas là. Ce terrain a été aménagé de façon non-environnementale et il y a moins de 4 ans on a exigé à ce charmant monsieur de planter arbres et arbustes près de la rive. Venez observer l'état de ses plantations surtout celles près de la rive. Je ne crois pas qu'elles contribuent à la régénération des rives. Étant témoin de ce genre de comportements je crois qu'il est essentiel d'imposer des règlements Je ne crois pas au bon vouloir du citoyen. J'Irais même jusqu'à imposer

des amendes sévères pour le non-conformité des règlements et/ou non application des règles environnementales dans un délai raisonnable.

- Je crois que les bateaux de la plage Beausoleil et les wakeboards sont deux facteurs plus problématiques que l'idée de replanter des arbres et des arbustes à moins que la municipalité accepte de payer la facture. Elle pourrait se servir de nos taxes, nous aurions une idée à quoi elles servent.
- Diminuer le nombre de bateaux à la Plage Beausoleil
- Commencer par régler le problème de la Plage Beausoleil.
- Aussi, les 80 bateaux de la Plage, des gens qui se soucient probablement peu de la qualité du lac ne pourraient-ils pas être retirés?
- Pour avoir un meilleur contrôle des visiteurs, la descente des bateaux ne devrait pas être permise à la Plage Beausoleil. Malgré les recommandations, il y a eu des attroupements de bateaux près des îles (baignade, party, on urine dans le lac) Je doute que ce soit des résidents du lac. Ils viennent de la plage
- Le problème c'est que les déviants n'assistent pas aux sessions de sensibilisation. C'est particulièrement vrai pour les locataires et les visiteurs de la plage Beausoleil. Un chapitre entier pourrait être rédigé sur l'impact de ces gens et de leurs installations.
- Contrôler la plage Beausoleil, les mises à l'eau devraient être interdites à cet endroit.
- On devrait rendre obligatoire la cotisation à l'Association pour tous les résidents du lac et demander un montant à ceux de la Plage. Les saisonniers de la Plage sont aussi responsables de notre plan d'eau que ceux qui sont propriétaires, mais non résidents annuels. (Eux peuvent arrêter leur location quand ils veulent mais nous on est propriétaires pour longtemps)
- Restreindre les bateaux qui ne sont pas du lac Sept-Îles. Par exemple ceux qui arrivent au camping et qui rentrent n'importe quelle embarcation (seadoo, gros bateaux, etc.) ou ceux qui ne demeurent pas au lac mais qui louent des quais pour l'été.
- Le lac des Aulnaies n'est pas contrôlé et donne accès à notre lac à des fêtards de fins de semaines, qui eux n'ont rien à foutre du respect de nos propriétés. Il y a environ le tiers des embarcations sur le lac qui proviennent du camping : 15 bateaux sur 1 quai est-ce que cela fait du sens?? VOYEZ-Y ET BLOQUEZ L'ACCÈS!!!

## 5.2- Les hydravions

- Réglementation sur les avions, vous n'en avez pas parlé. Il y aurait les heures et le bruit intense sur certains modèles, parfois le matin de très bonne heure et parfois le soir après le coucher du soleil. Ces engins font un bruit d'enfer.
- Facteur non mentionné : décollage des hydravions dans la partie la moins large du lac, à partir du pont du lac des Aulnaies.
- Air Portneuf : est-ce que les hydravions déversent des résidus de pétrole? Est-ce que la combustion partielle jette une « brume » d'essence sur l'eau.
- Dans votre questionnaire, vous ne faites pas mention des hydravions qui se multiplient autour du lac. Voici ce que j'en pense. En plus de polluer notre lac, ils polluent aussi par le bruit peu importe l'heure. C'est aussi un danger pour ceux qui sont sur le lac au moment des décollages et des amerrissages.
- Premièrement enlever complètement les hydravions : trop bruyants, ils polluent, le non respect des horaires.
- Il faut aussi penser aux hydravions qui se promènent d'un lac à l'autre, comment sont-ils nettoyés?
- Connaît-on l'impact de la circulation des avions sur le lac : les vagues, la gazoline qui peut s'échapper, etc.?

### 5.3- Autres commentaires, suggestions et mesures

- Il y a beaucoup d'entrées d'eau fraîche et propre. Nous sommes privilégiés par les bassins versants non habités. Mais la décharge du lac ne fonctionne pas adéquatement. Le barrage se vide par en dessous. Or les sédiments et autres organismes de surface ne s'éliminent pas naturellement. On perd l'eau froide du fond et on conserve l'eau chaude.
- Commencer par réparer la décharge du lac (dam), ce l'eau s'y écoule par le dessus et non pas par en dessous. Et là on perd l'eau propre.
- Je ne comprends pas que le barrage n'est pas une priorité. La Ville essaie de nous culpabiliser quand c'est elle qui ne fait pas la bonne intervention. Le barrage dégage l'eau fraîche plutôt que l'eau du dessus qui est plus chaude. Nos taxes devraient servir à cela aussi.
- Le droit de mise à l'eau devrait être par embarcation et non par résidant. C'est logique : 2 embarcations = 2 droits de mise à l'eau.

- Contrôle des roulottes qui s'installent en permanence durant l'été
- Contrôle de la location de quais à des particuliers qui ne résident pas au lac
- Suggestion : Site Web de l'Association ou groupe d'échanges avec adresses électroniques pour informer de vos trouvailles et bon coups pour aider l'environnement.
- Tout confondu, le niveau sonore est affreux, le lac n'est plus paisible.
- Il nous faudra aussi freiner rapidement la hausse de l'évaluation municipale, car je me demande si je pourrai encore habiter ma maison, une fois à la retraite. Si les coûts de taxes augmentent encore, je ne pourrai pas continuer à vivre ici.
- Faire attention que la municipalité, avec ses hausses de taxes n'étouffent pas les petits propriétaires et qu'ils décident de vendre pour cette raison et dont l'acheteur construit un immeuble digne des plus grosses banlieues (asphalte, pavé uni, non respect des lois parce que financièrement puissant)
- Trop de bruit au lac avec les tondeuses industrielles sur certains terrains, les souffleurs à feuilles à l'automne qu'on entend à cœur de semaine durant septembre et octobre. Vive le bon vieux râteau si nécessaire.
- Plus de surveillance policière sur la route et sur le lac.
- Est-ce un lac pour les résidents? À bannir les snobinards et les parvenus imposants.
- Facteur non mentionné : les péniches stationnées à l'Île Wasat surtout les dimanches p.m.
- Facteur non mentionné : le réchauffement de la planète.
- Défendre les lumières sentinelles. Utiliser des fixtures qui éclairent au sol seulement et non chez les voisins ou sur l'eau ou sur la glace.
- Je pense que trop de résidents banalisent les effets dévastateurs de l'humain sur la nature.
- Nous avons le privilège de vivre dans un endroit extraordinaire, dont la plupart des gens qui nous visitent nous envie fortement.
- Intensification du programme de sensibilisation et suivi des recommandations formulées par le développement d'un « contrat de réalisation » comportant objectifs précis et calendrier.
- Distribution de « mérite environnemental » aux propriétaires riverains qui se distinguent par leurs efforts et réalisations respectant le milieu.

- Offrir des cartes de membres de l'APLI gratuites comme incitatif. Escompte de taxes municipales pour les terrains conformes ou qui le deviennent.
- Développer et fournir une liste de pourvoyeurs de service respectueux de l'environnement (ex. entretien de quai, terrain, etc.)
- Moi, j'essaie de tout prendre mon essence chez vous pour aider l'Association mais je crois qu'il faut régler 2 problèmes : 1) à toutes les fois qu'on met de l'essence dans un bateau, il en passe d'autres pour faire des vagues et cela brise le bateau 2) le rack à motomarine est brisé et ça n'a pas l'air important de le réparer.
- Le problème au lac c'est l'eau. Utiliser un minimum d'eau pour le lavage qui engorge les fosses septiques et libère en partie le champ d'épuration, qui souvent se déverse dans le lac. Pour le séchage, utiliser des cordes à linge comme mes parents.
- Concernant, le débarcadère avoir un plus grand accès pour la mise à l'eau des bateaux (clé disponible à un endroit sans surplus à payer)
- Contrôler et limiter les bruits excessifs et inutiles provenant du camp Portneuf. Inciter les utilisateurs du camp à profiter du site naturel tout en respectant la tranquillité des résidents environnants.
- Je trouve que certaines questions et réponses sont dirigées. La réponse « ne sait pas » aurait dû être là.
- Les résultats de ce sondage doivent être communiqués en 2 catégories, soit A les propriétaires riverains et B les propriétaires non-riverains, car les 2 n'ont pas du tout les mêmes responsabilités et engagements.
- Bravo! C'est un questionnaire représentatif des préoccupations que nous avons. Il devrait être proposé à d'autres propriétaires riverains des lacs du Québec.
- Votre sondage est basé et formulé sur les réponses que vous désirez obtenir. Il n'est aucunement objectif. Afin de formuler ce dernier, vous vous êtes appuyés sur d'anciennes recommandations qui ne règlent en rien la véritable question.

## **6. ET POUR FINIR, DES MERCI ET DES FÉLICITATIONS**

- Nous apprécions ce sondage et le travail effectué par l'APLSI dans ce dossier.
- Je veux remercier ceux et celles qui ont participé à préparer cette consultation qui vous a infligé plusieurs heures de travail. Félicitations.

- Merci de vous impliquer autant.
- D'abord, merci beaucoup pour tous les efforts en plus du bénévolat.
- Le questionnaire est complet, très bien fait et conçu avec l'intelligence de vouloir sauvegarder un si bel environnement. Il fait prendre conscience que c'est le devoir de tout riverain de bien vouloir faire sa part pour le conserver dans un meilleur état. Merci.
- Merci pour votre bienveillante vigilance.
- Merci de votre dévouement et de vos efforts. C'est vraiment apprécié.
- Heureuse initiative que cette consultation. Bravo
- Félicitations pour l'excellent travail accompli par le comité jusqu'à maintenant.
- Très bon travail par l'APLSI. Merci. J'espère que ce questionnaire a été envoyé à tous les propriétaires, non seulement aux membres de l'APLSI.
- Félicitations pour votre initiative.
- Continuez votre bel effort pour garder notre lac en santé. Merci
- Continuer votre bon travail, je vous encourage.
- Bravo pour le travail que vous faites pour sensibiliser les gens.
- Félicitations pour votre beau travail afin de prendre des actions pour garder notre lac en santé. Continuez la communication avec les résidents.
- Bravo pour le travail accompli par l'APLSI pour protéger le lac et son environnement.
- Félicitations pour votre beau travail. Très bon questionnaire pour sensibiliser les gens du lac. Je crois sincèrement que ceux qui vont répondre à votre consultation ce ne sont pas les gens qui polluent le plus notre lac. Ils sont déjà conscients du danger.
- Merci de vous préoccuper de la qualité gouvernementale de notre lac
- Merci d'investir tant d'énergie dans ce projet. C'est très précieux.
- Merci de prendre soin du lac

- Merci pour la protection au lac Sept-Îles. Je suis d'accord pour conserver notre lac le plus propre possible. Pour ma part, je fais mon possible, je ne jetterais pas de vidange au lac- rien, rien- Quand nous sommes arrivés, notre terrain était un dépotoir « flocons, canettes, bouteilles » et j'en passe.
- Mes félicitations pour le beau travail afin de garder notre lac en santé.
- Je trouve que vous vous désâmez beaucoup pour votre lac et vos concitoyens. J'espère pour l'Association qu'il y aura de la relève aussi dévouée que vous.
- Merci à l'APLSI de s'occuper si bien du bon état du Lac Sept-Îles.
- D'entrée de jeu, permettez-moi de vous féliciter pour le travail que vous faites afin de garder notre lac en bonne santé.
- Je vous félicite pour votre approche vis-à-vis des résidants, vous êtes super mais pas appuyés par la Ville.